

# 4

## GESTION DE LA QUALITÉ DE L'AIR\*

### Thèmes principaux

- Définition des objectifs nationaux de qualité de l'air
- Fortes émissions atmosphériques
- Protection des écosystèmes contre les dépôts atmosphériques
- Abandon du plomb et réduction de la teneur en soufre des carburants
- Des véhicules à moteur plus « verts »
- Intégration de la gestion de la qualité de l'air aux politiques énergétiques

\* Ce chapitre dresse le bilan des progrès réalisés pendant les dix dernières années, et en particulier depuis le précédent Examen des performances environnementales publié par l'OCDE en 1998. Il examine aussi les progrès accomplis selon les objectifs de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE de 2001.

### Recommandations

Les recommandations suivantes font partie des conclusions et recommandations générales de l'Examen environnemental de l'Australie :

- redoubler d'efforts pour réduire les *émissions du secteur des transports*, par exemple en appliquant des instruments de marché pour rendre le parc automobile plus propre et améliorer la répartition modale (tarification routière et péages de congestion, fiscalité des carburants et des véhicules, redevances de stationnement, etc.) ;
- continuer d'étoffer les *données* dont disposent la Fédération et les États et Territoires *sur la lutte contre la pollution de l'air* au niveau des principales sources (fixes et mobiles), et accélérer la publication de données de surveillance et de rapports sur l'état de l'environnement national ;
- réaliser une étude nationale sur les *coûts et avantages des émissions atmosphériques*, en tenant compte de toutes les principales sources ;
- poursuivre le développement de l'*Inventaire national des polluants* pour étayer l'analyse des coûts et des avantages de la lutte contre la pollution de l'air et des tendances en la matière, la modélisation de la dynamique de la pollution atmosphérique et les stratégies de réduction de cette pollution ;
- mener à bien l'incorporation des *particules fines* dans la NEPM sur la qualité de l'air ambiant, et examiner l'influence du transport atmosphérique de particules fines à l'intérieur des États et entre eux sur les concentrations relevées dans les zones urbaines.

### Conclusions

Durant la période examinée, l'Australie s'est dotée, dans le cadre d'une *Mesure nationale de protection de l'environnement (NEPM)*, de normes nationales de qualité de l'air qui fixent des valeurs limites pour les concentrations ambiantes de six polluants classiques. En règle générale, les concentrations ambiantes de monoxyde de carbone, de dioxyde de soufre, de dioxyde d'azote et de plomb sont inférieures aux valeurs limites de la NEPM. La qualité de l'air demeure bonne dans l'ensemble en Australie, même s'il existe un certain nombre de secteurs urbains et de zones sensibles qui suscitent des préoccupations (à proximité de grandes sources fixes, de routes, etc.). Une norme de notification indicative relative aux particules fines est venue étoffer le cadre réglementaire. Comme recommandé dans l'examen de 1998, l'Australie a établi un *Inventaire national des polluants* et commencé à rendre publiques les données correspondantes. Dans la plupart des villes, on a constaté une

amélioration de la qualité de l'air, notamment pour les concentrations de plomb, de  $SO_x$  et de  $CO$ . Une base de données nationale sur la qualité de l'air a été créée. Depuis 1986, les véhicules à essence neufs doivent obligatoirement fonctionner à l'essence sans plomb; l'utilisation d'essence au plomb a cessé définitivement en 2002, ce qui est relativement tardif pour un pays de l'OCDE. Des normes visant les émissions automobiles sont en vigueur depuis le début des années 70, et un accord volontaire a été conclu en vue du renforcement des normes de consommation de carburant d'ici à 2010. L'information des consommateurs sur l'intensité d'émissions de gaz à effet de serre et la consommation de carburant des véhicules est désormais obligatoire. Les *normes de qualité des carburants* relatives à la teneur en soufre et en benzène ont été durcies.

Néanmoins, plusieurs défis non négligeables persistent dans la gestion de la qualité de l'air. Dans certaines zones, les concentrations ambiantes de *particules fines* et d'*ozone* dépassent les limites admissibles définies au niveau national, les épisodes de pollution les plus graves étant liés à des événements tels que les feux de brousse. À proximité de *certaines fonderies et centrales électriques* subsistent des points noirs où la pollution de l'air fait peser des risques sérieux sur la santé. D'après l'expérience acquise et les études réalisées dans d'autres pays de l'OCDE, le renforcement de la lutte contre la pollution atmosphérique pourrait déboucher sur des avantages sanitaires importants en Australie. Malgré les programmes lancés récemment en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, les émissions de polluants classiques et de GES liées à l'énergie ont continué d'augmenter avec le PIB. Les *intensités d'émissions (c'est-à-dire les émissions par unité de PIB) de  $SO_x$ , de  $NO_x$  et de  $CO_2$*  sont les plus élevées ou parmi les plus élevées de l'OCDE. Les transports routiers sont une importante source de pollution de l'air urbain, et la progression du parc automobile et des véhicules-kilomètres parcourus s'accompagne d'une hausse des émissions correspondantes. Des efforts s'imposent pour lutter contre les émissions en hausse des transports. Le transport à longue distance de certains polluants atmosphériques classiques et métaux lourds (mercure, plomb, etc.) et son *impact sur les écosystèmes* n'ont guère retenu l'attention, et ce malgré la fragilité souvent évoquée des écosystèmes du continent. L'Australie semble bien partie pour atteindre son objectif du Protocole de Kyoto. Si les émissions de GES liées à l'énergie ont augmenté de 36 % depuis 1990, les émissions nettes n'ont progressé que de 2 %, ce qui s'explique essentiellement par les améliorations et les changements intervenus dans les pratiques d'utilisation des terres. La réalisation de nouveaux progrès dépendra de l'application de mesures pour réduire les émissions dans l'ensemble des secteurs.



## 1. Objectifs et cadre institutionnel

L'Australie s'est dotée d'objectifs nationaux clairs pour la gestion de la qualité de l'air en adoptant en 1998 la Mesure nationale de protection de l'environnement (NEPM) sur la qualité de l'air ambiant (revue en 2003) (encadré 4.1). Cette mesure doit permettre d'obtenir une qualité de l'air assurant une protection efficace de la santé et du bien-être de l'homme. Les normes définies dans ce dispositif pour les particules et le monoxyde de carbone (CO) sont conformes aux niveaux recommandés par l'Organisation mondiale de la santé, mais moins sévères pour le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et l'ozone (tableau 4.1). Tous les États et Territoires devraient s'être conformés à ce dispositif d'ici à 2008. À l'heure actuelle, la seule obligation pour les entités territoriales participantes consiste à assurer une surveillance de l'air et à rendre compte des résultats au Conseil national pour la protection de l'environnement (NEPC)<sup>1</sup> conformément aux protocoles de surveillance prévus dans la NEPM.

En 2004, le gouvernement fédéral a également adopté la *NEPM sur les polluants atmosphériques toxiques* afin de mettre en place une surveillance des polluants dangereux pour pouvoir ensuite normaliser sur la question en 2012 (encadré 4.1).

Il n'existe pas dans le pays de législation uniforme de la pollution de l'air. La gestion des émissions et de la qualité de l'air relève des *États et Territoires* qui, pour ce faire, définissent des normes d'émission dans leur législation ou à l'occasion des processus d'autorisation, surveillent et rendent compte de la qualité de l'air et prennent les mesures nécessaires pour veiller au respect des normes établies.

Au cours de la période couverte par l'examen, les États et Territoires ont entrepris d'importantes révisions du régime réglementaire de la gestion de l'air. Traditionnellement soucieuse de la qualité de l'air, la Nouvelle-Galles du Sud s'est dotée d'une réglementation sur la protection de l'environnement (qualité de l'air) en 2002 (modifiée en 2005), de même que l'État de Victoria a adopté en 1999 une politique de protection de l'environnement (qualité de l'air ambiant) et en 2001 une politique de protection de l'environnement (gestion de la qualité de l'air). La Tasmanie, de son côté, a mis en place en 2004 une nouvelle politique environnementale (qualité de l'air). Ces réglementations définissent généralement des seuils maximaux pour les émissions d'un certain nombre de substances (oxydes d'azote, fumées, particules solides, chlore, dioxines, furanes et métaux lourds) imputables aux activités et aux installations. Elles prescrivent les conditions de fonctionnement de certains systèmes de post-combustion, des torchères, des dispositifs de récupération des vapeurs et d'autres installations de traitement,

#### Encadré 4.1 Mesures nationales de la qualité de l'air ambiant

Les *mesures nationales de protection de l'environnement (NEPM)* sont des règlements cadres émanant d'une instance nationale, le Conseil national pour la protection de l'environnement (NEPC), composée de ministres compétents au niveau fédéral et au niveau des États et des Territoires. Elles décrivent les objectifs nationaux concertés pour la protection ou la gestion de certains aspects de l'environnement. La mise au point des NEPM est définie dans la loi sur le Conseil national pour la protection de l'environnement (loi NEPC) de 1994.

Sous les auspices du NEPC, les gouvernements fédéral, des États et des Territoires ont établi *des normes de qualité de l'air et des exigences de notification cohérentes au niveau national*. La NEPM sur la qualité de l'air ambiant contient des normes de qualité de l'air ambiant établies d'après des critères sanitaires pour six polluants classiques, à savoir le monoxyde de carbone (CO), le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), des oxydants photochimiques comme l'ozone (O<sub>3</sub>), le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), le plomb et les particules de diamètre aérodynamique égal ou inférieur à 10 microns (PM<sub>10</sub>).

La NEPM sur la qualité de l'air ambiant précise que, d'ici à 2008, les *normes à court terme* applicables au CO, au NO<sub>2</sub>, à l'O<sub>3</sub> et au SO<sub>2</sub>, ne pourront être dépassées qu'un jour par an, et la norme sur les PM<sub>10</sub>, cinq jours par an quel que soit l'État ou le Territoire australien concerné. Le deuxième pic (de CO, de NO<sub>2</sub>, d'O<sub>3</sub> et de SO<sub>2</sub>) ou le sixième pic (de PM<sub>10</sub>) journalier au cours d'une année civile constitue un indicateur important. À l'origine, on s'était intéressé surtout aux PM<sub>10</sub> car de nombreuses données épidémiologiques tendaient à prouver qu'il existe un lien entre l'exposition aux particules et la mortalité. La NEPM sur la qualité de l'air ambiant a été révisée en 2003 afin de normaliser la notification des particules de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 2,5 microns (PM<sub>2,5</sub>).

La Fédération n'applique *aucune sanction* lorsque les objectifs de qualité de l'air ne sont pas respectés. Chaque État ou territoire est tenu cependant de surveiller les polluants et de rendre compte tous les ans au NEPC des résultats enregistrés. Aucun site australien n'exige aujourd'hui une surveillance du gouvernement fédéral.

La *NEPM sur les polluants atmosphériques toxiques* adoptée en 2004 définit les exigences de surveillance des concentrations de polluants atmosphériques dangereux dans tous les États et Territoires en des points où ces concentrations risquent d'être élevées et où l'homme risque d'être particulièrement exposé. Cette NEPM s'intéresse surtout à certains polluants existant en grandes quantités : le benzène, le toluène, le xylène, les formaldéhydes et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Ces polluants toxiques atteignent des niveaux élevés près de sources telles que des concentrations industrielles, des routes à grande circulation ou embouteillées, des aéroports très fréquentés, des zones particulièrement exposées à la fumée de la combustion du bois. Si les niveaux mesurés lors des contrôles sont dépassés, l'État ou le Territoire concerné est tenu d'en rechercher la cause par une procédure de son choix. Les données ainsi recueillies seront analysées de manière continue afin d'établir des normes sur les polluants atmosphériques toxiques d'ici à 2012. Sont exclus essentiellement les polluants émis par d'importantes sources ponctuelles qui sont gérés au niveau infranational par le biais des processus d'autorisation. Divers polluants atmosphériques toxiques figurent dans l'inventaire national des polluants.

#### Encadré 4.2 Gestion de la qualité de l'air en Nouvelle-Galles du Sud

En 1998, le gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud a publié son *Plan d'action pour l'air*, qui est un plan complet d'une durée de 25 ans destiné à améliorer et à protéger la qualité de l'air dans la région urbaine du Grand Sydney, de la basse vallée de la Hunter et de la plaine d'Illawarra, où vit près de 70 % de la population de l'État. Ce plan a été établi par des scientifiques, des spécialistes de la santé, des urbanistes et des économistes, avec la contribution des collectivités, de l'industrie et des pouvoirs publics. Il repose sur une approche intégrée des différents aspects de la qualité de l'air et s'intéresse principalement aux principaux polluants atmosphériques de la région, au premier rang desquels le smog photochimique (ozone troposphérique) et la pollution par les particules fines. Ce plan tient compte des relations entre les problèmes locaux, régionaux et planétaires et, de ce point de vue, vient renforcer les mesures en faveur de la qualité de l'air ainsi que d'autres grandes campagnes destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser une exploitation durable de l'énergie.

Le Plan d'action pour l'air définit sept objectifs et un *ensemble ambitieux de niveaux à atteindre et de mesures à prendre* pour abaisser les émissions des véhicules à moteur, de l'industrie, du secteur tertiaire et des activités quotidiennes des ménages. Il traite également du brûlage en plein air, pour réduire le danger de feu de brousse ou à des fins agricoles, ainsi que des méthodes de surveillance, de contrôle et de notification de la qualité de l'air. Les étapes importantes de ce plan sont les objectifs de qualité de l'air ambiant à l'échelle nationale qu'a adoptés la Nouvelle-Galles du Sud pour ce qui concerne l'ozone, le NO<sub>2</sub> et les particules ainsi que les objectifs fixés pour le CO, le SO<sub>2</sub> et le plomb.

L'application de ce plan a fait l'objet d'un bilan lors de deux *Forums triennaux sur la qualité de l'air en 2001 et 2004*. Ce fut l'occasion pour le public de faire connaître son point de vue sur les évolutions de la qualité de l'air et les stratégies à adopter.

En 2006, une *mise à jour de ce Plan d'action pour l'air* a révélé des améliorations de la qualité de l'air dans la région du Grand Sydney depuis 1998. Les tendances observées concordent avec celles enregistrées sur l'ensemble du territoire national. Le rapport montrait, par exemple, que les niveaux ambiants de CO et de plomb avaient chuté et étaient pour la plupart bien en deçà des normes nationales. Les concentrations de SO<sub>2</sub> étaient également très inférieures aux normes nationales, sauf dans les zones situées à proximité de sources ponctuelles importantes telles que les fours de Wollongong où les concentrations étaient plus élevées, bien qu'inférieures aux normes. Aucune tendance à l'amélioration des niveaux d'ozone n'apparaît dans cette mise à jour.

Ce document contient une synthèse des mesures déjà adoptées pour atteindre chacun des sept objectifs du Plan d'action pour l'air, mais aussi une analyse des prochains défis à relever au regard de chaque objectif, ainsi qu'un récapitulatif des initiatives et actions entreprises. Ces mesures sont classées selon qu'elles ont été

#### Encadré 4.2 Gestion de la qualité de l'air en Nouvelle-Galles du Sud (suite)

prises en œuvre, qu'elles sont en cours d'application ou prises en compte dans de nouvelles stratégies ou dans une démarche repensée. La mise à jour répertorie des nouveaux problèmes et orientations à traiter dans un examen complet du *Plan d'action pour l'air en 2007*. Il s'agit notamment du changement climatique, des approvisionnements énergétiques et de la consommation d'énergie, de la santé et des conditions de vie, des coûts sanitaires de la pollution de l'air, ainsi que d'un recentrage sur la pollution de l'air due aux transports.

Le Plan d'action pour l'air repose sur des *stratégies qui relèvent de diverses administrations et organismes* responsables de l'urbanisme, de la planification des transports, de la gestion des réseaux de transports publics, de la gestion du trafic, de l'énergie, de la maîtrise des émissions et de la santé. On retiendra « La ville des villes : Plan de développement de Sydney » (Stratégie pour l'agglomération de Sydney), « Le Plan de la Nouvelle-Galles du Sud concernant les gaz à effet de serre » et « La stratégie de la Nouvelle-Galles du Sud en matière d'infrastructure –2006-07 à 2015-16 ». Avec le Plan d'action pour l'air, ces stratégies constituent une panoplie complète de mesures de gestion de la qualité de l'air en Nouvelle-Galles du Sud.

---

Source : [www.epa.nsw.gov.au/air/actionforair/index.htm](http://www.epa.nsw.gov.au/air/actionforair/index.htm).

définissent les conditions de transport et de stockage des liquides organiques volatils ou limitent la consommation des carburants liquides à forte teneur en soufre.

Certains États (Nouvelle-Galles du Sud, Queensland et Victoria) ont établi des *plans de gestion et d'amélioration de la qualité de l'air* (encadré 4.2). Ces plans prévoient une panoplie complète de solutions pour améliorer la qualité de l'air, y compris des réglementations particulières pour les émissions du secteur des transports, de l'industrie et du chauffage, une réglementation spécifique concernant les autorisations, des mesures de contrôle et des sanctions, ainsi que des instruments économiques et partenariats.

Les *autorités locales* participent également à la protection de la qualité de l'air. Parmi les instruments à leur disposition, on peut citer l'interdiction de brûler des déchets ou d'utiliser des incinérateurs dans son jardin, le fait d'exiger du secteur immobilier de limiter le brûlis pour nettoyer la place, la réalisation de plans d'urbanisme favorisant l'installation des industries à l'écart des zones d'habitation, en prévoyant des zones tampons végétalisées, et l'amélioration des transports publics pour décourager le recours à la voiture.

Tableau 4.1 **Comparaison des normes et directives sur la qualité de l'air ambiant en Australie et dans d'autres pays**

Polluant	Unité (période)	Australie	OMS	UE	Japon	Canada	États-Unis
Ozone (O <sub>3</sub> )	ppm (4 heures)	0.080	0.040	0.060	0.060 <sup>a</sup>	0.065	0.080
Grosses particules (PM <sub>10</sub> )	µg/m <sup>3</sup> (24 heures)	50	50	50	100	.. <sup>d</sup>	150
Particules fines (PM <sub>2.5</sub> )	µg/m <sup>3</sup> (24 heures)	25	25	25	.. <sup>d</sup>	30	35 <sup>b</sup>
Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )	ppm (24 heures)	0.080	0.008	0.048	0.04	0.115	0.140
Dioxyde d'azote (NO <sub>2</sub> )	ppm (année)	0.030	0.015	0.021	0.04-0.06 <sup>c</sup>	0.053	0.053
Monoxyde de carbone (CO)	ppm (8 heures)	9	9	9	20	13	9
Plomb (Pb)	µg/m <sup>3</sup> (année)	0.50	.. <sup>d</sup>	0.50	.. <sup>d</sup>	.. <sup>d</sup>	1.50

a) Mesure effectuée sur une durée d'une heure.

b) La moyenne sur 3 ans du centile 98 des concentrations sur 24 heures ne doit pas dépasser la norme de 35 µg/m<sup>3</sup>.

c) Centile 98 de toutes les moyennes journalières mesurées au cours de l'année.

d) Il n'existe aucune norme ou directive pour ce paramètre particulier.

Source : Boyd (2006), OCDE, OMS.

Le gouvernement fédéral a, par des *programmes nationaux*, soutenu les mécanismes lancés par le NEPC et, lorsque le prévoyait la loi, les stratégies de gestion de l'air des différents États ou Territoires. Ces programmes ont été mis en œuvre par le NEPC et le ministère de l'Environnement et des Ressources en eau (DEW) où se trouve le Bureau australien de l'effet de serre (AGO). Le ministère des Transports et du Développement régional est compétent pour ce qui concerne les émissions des véhicules à moteur. Pour sa part, le ministère de la Santé et des Personnes âgées, avec l'appui du Comité de santé environnementale (EnHealth) du Comité australien de protection de la santé, s'occupe des problèmes de santé et de qualité de l'air. Son programme national de déclaration et d'évaluation des produits chimiques industriels porte sur des produits chimiques à traiter en priorité, comme le benzène, et également sur leurs effets sur la qualité de l'air.

Les *priorités* de l'Australie en matière de gestion de la qualité de l'air sont également fonction des conventions internationales (chapitre 8). Le pays a signé et ratifié le *Protocole de Montréal* sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et a entrepris de respecter ses engagements à ce titre. Il est également partie à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et a signé le Protocole de Kyoto en 1998<sup>2</sup>. En 2004, l'Australie a ratifié la *Convention de Stockholm* sur les polluants organiques persistants. Elle s'est également donné pour objectifs les recommandations de l'Examen des performances environnementales publié par l'OCDE en 1998 (tableau 4.2).

Tableau 4.2 **Recommandations de l'Examen environnemental de l'OCDE de 1998**

Recommandations	Mesures prises
Prendre des mesures concrètes pour assurer le respect des futures mesures nationales pour la protection de l'environnement qui établiront des <i>normes de qualité de l'air ambiant</i>	La Mesure nationale de protection de l'environnement sur la qualité de l'air ambiant a été établie en 1998. Une norme concernant les particules fines a été ajoutée en 2003. En 2004, la NEPM sur les polluants atmosphériques toxiques a été créée. Tous les États et Territoires rendent compte chaque année au Conseil national pour la protection de l'environnement (NEPC) des résultats des campagnes de surveillance et des plans de gestion de qualité de l'air.
Établir une <i>base de données nationale</i> sur la qualité de l'air et les émissions	L'inventaire national des polluants a été créé en 1998. En 2005, il a été décidé de créer également une base de données sur la qualité de l'air qui sera opérationnelle en 2007. Cette base contiendra les données de surveillance des polluants atmosphériques classiques et toxiques.
Étendre la <i>surveillance</i> de l'air pour mieux couvrir les 8 millions de personnes vivant actuellement hors des zones surveillées, et pour mieux mesurer l'ozone troposphérique, les PM <sub>10</sub> et les polluants atmosphériques toxiques.	Divers États et Territoires exercent une surveillance des polluants atmosphériques classiques et toxiques. La surveillance dans les villes de moins de 100 000 habitants s'effectue de manière sélective. Depuis 1998, des mesures de l'ozone troposphérique et des polluants atmosphériques toxiques sont effectuées en différents points du territoire.
En consultation avec l'industrie pétrolière, définir un programme d'amélioration de la <i>qualité des carburants</i> , notamment pour réduire la pression de vapeur ainsi que la teneur en soufre, en benzène et en d'autres aromatiques.	La loi sur les normes de qualité des carburants de 2000 portait sur l'essence et le gazole. On impose actuellement une baisse significative des niveaux de soufre, de benzène et de composés aromatiques dans les carburants. L'objectif est de faire passer les niveaux de soufre dans le gazole à 10 ppm, ce qui correspond aux normes de l'Union européenne. Les États et Territoires sont responsables de la gestion de la pression de vapeur étant donné qu'elle est fortement dépendante des caractéristiques locales et régionales du climat et des bassins d'air. La loi a créé le Comité consultatif des normes sur les carburants, un organe officiel de consultation entre les gouvernements australiens, l'industrie pétrolière et les autres parties prenantes.
<i>Accélérer l'élimination de l'essence plombée</i>	L'abandon du plomb dans l'essence a été amorcé en 1986 pour aboutir à l'interdiction pure et simple du plomb en 2002. La teneur maximale en plomb de l'essence est de 0.005 g/l.

Tableau 4.2 **Recommandations de l'Examen environnemental de l'OCDE de 1998** (suite)

Recommandations	Mesures prises
S'assurer que les <i>véhicules neufs sont soumis à des normes d'émission</i> équivalentes aux normes de « meilleure pratique » des autres pays de l'OCDE, tant pour les véhicules à essence que diesel.	Les normes d'émission australiennes sont désormais très proches de celles en vigueur dans l'Union européenne. Les véhicules légers à essence doivent respecter les normes Euro 3, et les véhicules diesel les normes Euro 4. Les véhicules légers à essence seront soumis aux normes Euro 4 en 2008. Les véhicules lourds, qui doivent respecter actuellement les normes Euro 3, seront soumis aux normes Euro 4 et Euro 5 à compter de 2007 et de 2010 respectivement.
Prendre des mesures pour améliorer l'entretien et les performances d'émission des <i>véhicules en service</i> , y compris des contrôles de pollution réguliers et obligatoires; examiner la rentabilité de mesures accélérant le renouvellement du parc automobile, telles une prime à la mise au rebut des véhicules anciens.	En 2001, une Mesure nationale de protection de l'environnement a été établie pour réduire les émissions des véhicules diesel en service. De nombreux États et Territoires se sont, de leur côté, dotés de programmes pour abaisser les émissions du parc automobile actuel.
Renforcer les politiques d' <i>efficacité énergétique</i> , notamment en accélérant l'adoption de normes pour les constructions non résidentielles, les appareils électroménagers et les véhicules à moteur.	Le Cadre national d'action en faveur de l'efficacité énergétique (NFEE) a été défini en 2004. C'est le moyen de coordination entre différentes instances fédérales, des États et des Territoires pour l'application des programmes et l'information sur l'efficacité énergétique. On retiendra, parmi les mesures adoptées, de nouvelles dispositions destinées à favoriser l'efficacité énergétique des bâtiments dans le code de la construction australien, des mesures obligatoires et volontaires pour les appareils ménagers (par exemple, normes minimales de performance énergétique et étiquetage), ainsi qu'un accord volontaire avec l'industrie automobile dont la finalité est d'améliorer la consommation de carburant de 18 % d'ici à 2010.

Source : OCDE, Direction de l'environnement.

## 2. Performances

Les *émissions atmosphériques totales* de composés organiques volatils (COV) et de plomb ont diminué au cours de la période examinée, contrairement aux émissions totales de SO<sub>2</sub>, de NO<sub>x</sub> et de particules qui ont poursuivi leur ascension (encadré 4.3; tableau 4.3; figure 4.1). Ces évolutions montrent que les mesures de lutte contre la

### Encadré 4.3 Tendances des émissions

En raison de certaines caractéristiques structurelles de l'économie australienne, les valeurs de l'intensité d'émission (par habitant et par unité de PIB) d'oxydes de soufre ( $SO_x$ ) et d'azote ( $NO_x$ ) restent parmi les plus élevées des pays de l'OCDE (figure 4.1 et référence I.A). Les intensités d'émission de  $SO_x$  et  $NO_x$  sont respectivement quatre et deux fois supérieures à la moyenne des pays de l'OCDE, mais elles ont toutes deux diminué entre 1990 et 2005. Au total, les émissions de ces deux polluants (connus pour leurs effets sur la santé et l'environnement) ont considérablement augmenté depuis le milieu des années 90, à rebours de la tendance dans les autres pays de l'OCDE.

Les émissions totales de  $SO_x$  se sont accrues de 41 % entre 1998 et 2005 (passant de 1.8 à 2.5 millions de tonnes) (tableau 4.3). Les procédés industriels et les centrales électriques contribuent pour 93 % à la production totale de  $SO_x$ . Les émissions des procédés industriels (principalement dues à la fonte des minerais à base de sulfures métalliques concentrée sur deux sites reculés, à Mount Isa, au Queensland, et à Kalgoorlie, en Australie-Occidentale) se sont élevées de 56 % entre 1998 et 2005. Les émissions de  $SO_2$  se sont légèrement tassées entre 1996 et 1998 principalement en raison de la mise en service d'unités d'extraction de l'acide sulfurique à Kalgoorlie en 1997. Après une hausse significative de 56 % entre 1998 et 2003 imputable à la progression des activités de traitement des minerais (principalement la fusion), les émissions sont retombées lorsque a été mise en service en 2001 la deuxième unité d'extraction de l'acide sulfurique à Mount Isa (figure 4.1). Les émissions de  $SO_x$  lors de la production d'électricité ont augmenté de 23 %, tandis que les émissions dues à la combustion industrielle et aux sources mobiles baissaient de 4 % et 22 % respectivement (tableau 4.3). On notera cependant que les sources mobiles ne représentent que 1.3 % des émissions totales de  $SO_x$ .

Depuis 1998 les émissions de  $NO_x$  des centrales électriques, des procédés industriels et des sources mobiles ne cessent de progresser. La hausse est relativement modérée et l'on peut en déduire que les émissions totales classiques (1.6 million de tonnes en 2005) sont devenues indépendantes du taux de croissance économique (figure 4.1). Une autre source importante d'émissions de  $NO_x$ , à savoir le brûlage dirigé de la savane, a produit en 2005 0.54 million de tonnes de  $NO_x$ . Globalement, l'Australie qui totalisait 2.4 millions de tonnes d'émissions en 2005 est le troisième producteur de  $NO_x$  de la zone OCDE (OCDE, 2005a).

Dans certaines communes, les émissions de particules de l'industrie, de l'extraction minière, des transports, des poêles domestiques et des feux de brousse (feux sauvages ou brûlages dirigés) sont importantes (elles représentaient plus d'un million de tonnes de  $PM_{10}$  en 2002-03). Par exemple, de la basse vallée de la Hunter et la plaine d'Illawarra (Nouvelle-Galles du Sud) de même que des sites industriels au Queensland et en Australie-Occidentale sont le siège d'émissions industrielles tandis que, plus à l'intérieur de la Nouvelle-Galles du Sud et de l'Australie-Occidentale, ce sont les foyers domestiques et les feux de brousse qui produisent des émissions. Dans les mines, les émissions de particules ont tendance à augmenter, comme à Dampier (Australie-Occidentale) où les chiffres enregistrés sont nettement supérieurs aux normes pour les  $PM_{10}$  dans la NEPM sur la qualité de l'air ambiant (Beer, 2006).

### Encadré 4.3 Tendances des émissions (suite)

Les émissions de COV et de CO ont régressé respectivement de 12 % et 23 % (tableau 4.3). Les sources mobiles sont les plus forts émetteurs de COV et représentent les deux tiers des émissions annuelles de CO. Cette amélioration semble due essentiellement aux nouvelles normes nationales d'émission des véhicules à moteur et de qualité des carburants et aux programmes mis sur pied par les États pour résoudre des problèmes particuliers liés à la qualité de l'air dans les villes, par exemple le problème de l'ozone.

Les émissions de benzène sont principalement le fait des véhicules à moteur dans toutes les capitales (à l'exception de Darwin et de Hobart). À Darwin, ce sont les feux de brousse (y compris les brûlages dirigés) qui produisent le plus d'émissions de benzène. À Hobart, les foyers domestiques émettent presque autant de benzène que les véhicules à moteur. À l'exception de ces deux villes, la réduction de la teneur en benzène de l'essence à moins de 1 % d'ici à 2006 devait faire baisser les émissions. Dans le Pilbara (Australie-Occidentale), ces émissions sont une conséquence du traitement du gaz naturel (DE WA, 2005).

L'interdiction progressive du plomb dans l'essence (depuis l'introduction de nouveaux modèles de véhicules roulant obligatoirement à l'essence sans plomb en 1986 à l'élimination totale du plomb de l'essence au 1<sup>er</sup> janvier 2002) a provoqué une chute significative des émissions de plomb dans les zones urbaines. Ces émissions restent élevées toutefois dans certaines zones industrialisées. Les émissions d'une fonderie à Port Pirie (Australie-Méridionale) atteignent 49 000 kg par an et celles de la Century Mine (à 150 km au sud-ouest de Burketown au Queensland) étaient de 19 000 kg en 2005/2006. Les fluctuations annuelles sont si importantes que l'on a enregistré en 2003 des émissions égales à 110 000 kg (Beer, 2006). Le gouvernement d'Australie-Méridionale a entrepris avec la fonderie locale de réduire les niveaux de plomb à Port Pirie. Le Centre de santé environnementale de Port Pirie est chargé de la mise en œuvre du Programme sur le plomb avec l'aide du gouvernement d'Australie-Méridionale pour abaisser les quantités de plomb absorbées par les enfants. L'entreprise de fonderie locale a contribué pour 56 millions AUD au programme « Ten by Ten » qui vise en 2010 une concentration de plomb dans le sang inférieure à 10 µg/dl chez 95 % des enfants de 0 à 4 ans (en 2001, 55 % des enfants en bas âge présentaient des concentrations supérieures à l'objectif national actuel de 10 µg/dl) (Meynard, 2005).

Étant relativement isolée dans l'hémisphère Sud, l'Australie souffre peu de la pollution atmosphérique transfrontière. Elle se soucie toutefois de plus en plus de la contribution des émissions de SO<sub>x</sub> aux précipitations acides qui touchent les océans et nuisent à leur productivité.

Tableau 4.3 **Émissions atmosphériques** (par source), 1998-2005  
(1 000 t)

		SO <sub>x</sub>	(%)	NO <sub>x</sub>	(%)	COVNM	(%)	CO	(%)
Centrales électriques	1998	482.7	27.0	426.2	29.9	4.6	0.5	36.8	0.7
	2005	593.0	23.6	505.5	31.9	5.9	0.8	55.6	1.4
Combustion : industrie	1998	141.1	7.9	431.2	30.3	14.1	1.6	314.6	6.0
	2005	135.6	5.4	514.4	32.4	17.2	2.2	305.5	7.5
Combustion : autres	1998	3.5	0.2	12.2	0.9	105.3	12.0	886.8	16.9
	2005	3.1	0.1	13.4	0.8	69.8	9.1	597.7	14.7
Procédés industriels <sup>a</sup>	1998	1 118.1	62.6	43.4	3.1	177.4	20.2	9.4	0.2
	2005	1 749.5	69.6	31.3	2.0	178.9	23.2	7.1	0.2
Sources mobiles	1998	41.5	2.3	484.4	34.0	322.8	36.8	3 496.0	66.5
	2005	32.5	1.3	500.3	31.5	248.9	32.3	2 636.4	64.9
Solvants	1998	–	–	–	–	141.5	16.1	–	–
	2005	–	–	–	–	150.7	19.6	–	–
Divers	1998	–	–	25.7	1.8	110.9	12.7	514.2	9.8
	2005	–	–	21.0	1.3	98.7	12.8	461.0	11.3
Total Australie <sup>b</sup>	1998	1 786.8	100.0	1 423.1	100.0	876.7	100.0	5 257.7	100.0
	2005	2 513.7	100.0	1 586.0	100.0	770.2	100.0	4 063.2	100.0
Variation entre 1998 et 2005 (%)		40.7		11.4		-12.1		-22.7	

a) Compte tenu des émissions dues au pétrole.

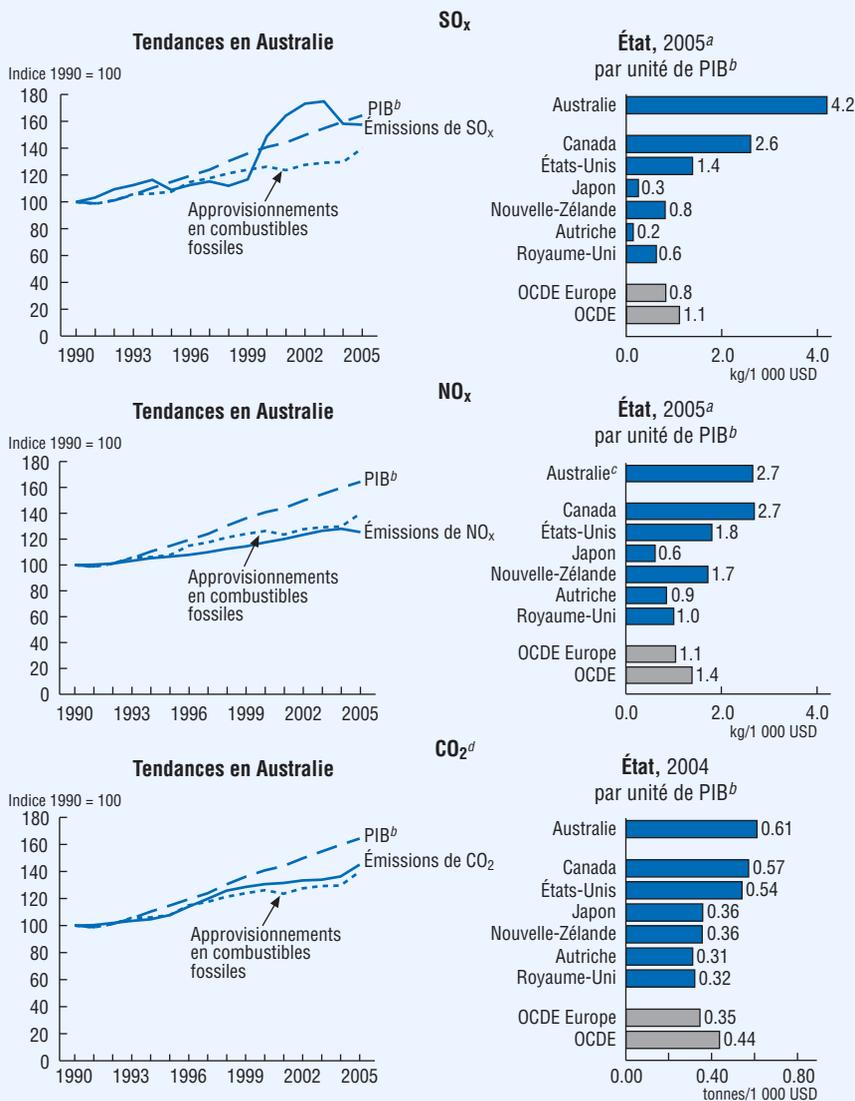
b) À l'exclusion des émissions dues à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie, ainsi qu'au brûlage dirigé de la savane. Les émissions de NO<sub>x</sub> lors du brûlage dirigé de la savane représentaient 0.5 million de tonnes en 2005.  
Source : AGO (2006).

pollution ont eu quelque effet, mais elles témoignent aussi de l'impact persistant des centrales à charbon et de la croissance des activités de traitement de minerais. L'Australie a pris des mesures, notamment pour suivre les recommandations de l'Examen des performances environnementales publié par l'OCDE en 1998, mais les émissions de polluants nuisent toujours à la qualité de l'air et à la santé des populations dans les zones tant urbaines que rurales.

### 2.1 Qualité de l'air ambiant dans les zones urbaines

Au cours des dix dernières années, les concentrations de *plomb dans les zones urbaines* ont nettement régressé. Les concentrations de plomb dans l'air ambiant avoisinent un dixième de la norme définie par la NEPM et, d'après l'analyse

Figure 4.1 Émissions atmosphériques



a) Ou dernière année disponible.

b) PIB aux niveaux de prix et parités de pouvoir d'achat de 2000.

c) Exclut les émissions du brûlage contrôlé des savannes (0.8 kg/1000 USD en 2005).

d) Émissions dues à la consommation d'énergie uniquement ; approche sectorielle ; exclut les soutages maritimes et aéronautiques internationaux.

Source : OCDE, Direction de l'environnement ; OCDE-AIE (2006), Émissions de CO<sub>2</sub> dues à la combustion d'énergie ; OCDE (2006), Perspectives économiques de l'OCDE n° 80 ; OCDE-AIE (2007), Bilans énergétiques des pays de l'OCDE 2004-2005.

officielle, ne constituent pas une menace sanitaire ou une pollution inquiétante dans les grands centres urbains, y compris les capitales des États et des Territoires.

On a enregistré, au cours de la période étudiée, une baisse significative des *concentrations de SO<sub>x</sub> et de CO*. Par exemple, les concentrations de CO n'ont pas dépassé la norme NEPM depuis 1998, quelle que soit la ville d'Australie concernée. Ce recul pour le CO est à porter au crédit des pots catalytiques plus performants qui équipent les véhicules les plus récents depuis l'introduction des normes sur les émissions des véhicules (ADR), qui ont d'abord imposé les pots catalytiques en 1986 puis se sont progressivement durcies au cours des 20 dernières années. Les niveaux de NO<sub>2</sub> ont moins diminué, mais sont inférieurs aux normes horaires et annuelles définies dans la NEPM.

*Il y a lieu de s'inquiéter des concentrations d'ozone et de particules* qui souvent atteignent ou dépassent les niveaux fixés dans les normes NEPM sans amorcer une véritable descente, notamment dans les grandes villes<sup>3</sup>. Cela vaut tout particulièrement à Sydney, où les concentrations maximales d'ozone ont progressé au cours des dernières années.

L'analyse des *particules* révèle que la combustion, la photochimie et l'érosion en sont les principales sources dans les zones urbaines. À Armidale, Canberra et Launceston, par exemple, la pollution par les particules fines est étroitement associée au chauffage au bois domestique. Toutefois, les catastrophes naturelles comme de violents incendies et des tempêtes de poussière sont les principales causes de l'incapacité du pays de respecter les normes nationales concernant les brumes et particules fines en suspension dans l'air. Il arrive que les stations de surveillance enregistrent des niveaux équivalant à quatre à sept fois la norme de 50 microgrammes par mètre cube (µg/m<sup>3</sup>) pour les PM<sub>10</sub> (Beer, 2006). Toutes les capitales ou presque dépassent la norme relative aux PM<sub>10</sub> au moins une fois par an.

## 2.2 *Qualité de l'air ambiant dans les régions*

Les *indicateurs régionaux de la qualité de l'air* sont les mêmes que les indicateurs urbains. Toutefois, la surveillance est beaucoup plus limitée dans ce cas et se concentre sur des lieux jugés sensibles aux émissions de l'industrie ou à la combustion du bois.

Les concentrations de *produits toxiques et de métaux lourds dans l'air* restent préoccupantes dans quelques communes ou zones industrielles importantes. Par exemple, Mount Isa, au Queensland, qui est sans conteste la zone minière la plus productive au monde (on y produit à la fois du plomb, de l'argent, du cuivre et du zinc), et les importantes mines d'or concentrées à Kalgoorlie, en Australie-

Occidentale, dépassaient encore en 2001<sup>4</sup> les pics horaires journaliers de SO<sub>2</sub> spécifiés dans la NEPM. Ces concentrations sont depuis restées en dessous des seuils fixés (EPA WA 2007). L'arrivée d'unités d'extraction de l'acide sulfurique à Mount Isa et à Kalgoorlie a fait chuter de manière spectaculaire les émissions de SO<sub>2</sub><sup>5</sup>. Toutefois, des mesures ont également révélé que Port Pirie (où se trouve la plus grande fonderie de plomb au monde) dépassait les normes NEPM sur des périodes prolongées. Le gouvernement d'Australie-Méridionale s'est employé avec le fondeur local à réduire les niveaux de plomb à Port Pirie, consacrant 56 millions AUD à un programme à cet effet. D'autres régions où les émissions de SO<sub>2</sub> risquent d'être problématiques parviennent néanmoins à préserver la qualité de l'air (DEH, 2006). Or, les SO<sub>x</sub> et NO<sub>x</sub> et les métaux lourds sont transportés sur de grandes distances et ont une incidence sur les écosystèmes sensibles, comme l'ont montré les travaux menés dans le monde entier.

S'agissant de la plupart des autres polluants, les niveaux enregistrés hors des villes sont nettement inférieurs aux normes réelles ou proposées. Parmi les problèmes régionaux de qualité de l'air figurent également les *odeurs produites par les activités agricoles et le traitement des déchets*, mais il n'existe pas encore d'indicateurs permettant de dégager des évolutions pertinentes<sup>6</sup>.

### 2.3 Effets de la pollution atmosphérique sur la santé

De nombreuses *études sur les effets sanitaires et économiques de la pollution atmosphérique* ont été effectuées au niveau national, mais aussi au niveau des États et des Territoires. Une étude du gouvernement fédéral évalue les coûts économiques des émissions du secteur des transports à 2.7 milliards AUD en 2000 (BTRE, 2005)<sup>7</sup>. Une autre analyse a calculé que la pollution par les particules fines aurait provoqué la mort de 2 400 personnes par an en Australie et coûté 17.2 milliards AUD (DEH, 2001). Le ministère de l'Environnement et de la Conservation (renommé ministère de l'Environnement et du Changement climatique) de la Nouvelle-Galles du Sud a commandité une étude, selon laquelle les coûts sanitaires de la pollution de l'air ambiant dans la région métropolitaine du Grand Sydney auraient atteint entre 1 milliard et 8.4 milliards AUD par an entre 2000 et 2002 (DEC NSW, 2005). Une autre étude a établi un lien entre la pollution par l'ozone et le NO<sub>2</sub> et la hausse de la mortalité quotidienne à Melbourne (Beer, 2006). Le NEPC vient de lancer une Étude sur la pollution atmosphérique et la santé des enfants afin de déterminer si les normes de qualité de l'air actuelles protègent efficacement la santé des écoliers australiens. Démarrée en 2007, cette étude qui porte sur un échantillon de plus de 3 000 enfants de toutes les régions d'Australie, sera prise en compte dans l'examen de la qualité de l'air ambiant prévu dans la NEPM. Dans le cadre de son programme de recherche sur

la pureté de l'air, le gouvernement australien a par ailleurs financé un projet destiné à analyser les méthodes employées pour estimer les coûts sanitaires de la pollution afin de recommander une méthodologie standard d'analyse coûts-avantages.

*Il n'existe pas d'étude des coûts économiques des émissions de sources fixes.* Bien que le charbon australien ait en général une faible teneur en soufre (1 %, voire moins), la forte consommation qu'en fait le secteur électrique (environ 100 millions de tonnes par an) mérite d'autant plus l'attention qu'il est souvent très efficace et relativement bon marché d'abaisser les émissions de ce secteur. La question de la *propagation de la pollution d'un État à l'autre* pourrait prendre de l'importance avec la croissance démographique et l'augmentation de la consommation d'énergie dans les années qui viennent, mais aussi compte tenu des efforts accomplis pour établir une norme nationale sur les particules fines.

Bien que les directives nationales sur la qualité de l'air soient généralement considérées comme de nature à protéger la santé humaine, il n'a été tenu aucun compte des *effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes* lorsque les normes actuelles sur la qualité de l'air ont été élaborées. L'examen actuel de la NEPM sur la qualité de l'air ambiant s'efforce de combler cette lacune.

## 2.4 Émissions de gaz à effet de serre du secteur énergétique

En 2005, les émissions de CO<sub>2</sub> représentaient près de 74 % des émissions totales de gaz à effet de serre du pays, le méthane 20 % et l'oxyde d'azote 4 % (figure 8.2). L'Australie, qui n'a pas ratifié le Protocole de Kyoto, a néanmoins annoncé son intention de respecter l'objectif d'une limitation de ces émissions à 108 % des émissions de 1990 d'ici à 2008-12 (première période d'engagement du Protocole de Kyoto). En 2007, le pays était en bonne voie (AGO, 2006b).

Les *émissions nettes de gaz à effet de serre*, tous secteurs confondus, dans le pays se sont élevées à 559.1 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2005 (tableau 4.4). De 1990 à 2005, on a vu augmenter de 2.2 % les émissions nettes de tous les gaz à effet de serre. Si celles du secteur énergétique ont connu une envolée de 36.3 % (104.1 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>), les émissions liées à l'utilisation des terres et à la foresterie ont chuté de près de 74 % (95.2 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>). D'après l'Agence internationale de l'énergie (AIE), il ne sera plus possible d'obtenir des résultats aussi spectaculaires après 2012. Le pays devra par conséquent *revoir ses programmes de réduction des émissions du secteur énergétique* s'il espère pouvoir abaisser encore les émissions de gaz à effet de serre au-delà de cette date. Pour les émissions de CO<sub>2</sub> du secteur énergétique par unité de PIB, l'Australie se classe troisième parmi les pays membres de l'OCDE (Référence I.A).

L'intensité d'émissions de gaz à effet de serre de l'économie australienne, que l'on exprime en émissions par dollar de PIB, a diminué de 37 % (passant de 1.0 à 0.7 kg d'équivalent CO<sub>2</sub> net) entre 1990 et 2005. Sur cette même période, l'*Australie a réduit ses émissions par habitant* de 14 % (de 32.3 à 27.6 tonnes de CO<sub>2</sub>) (AGO, 2007).

Tableau 4.4 Émissions de gaz à effet de serre<sup>a</sup>, 1990-2005

	Émissions (Mt CO <sub>2</sub> <sup>b</sup> )		Variation (%)
	1990	2005	1990-2005
Émissions nettes totales	547.1	559.1	2.2
Énergie	287.0	391.0	36.3
dont : sources fixes	196.0	279.4	42.6
transports	61.9	80.4	29.9
émissions fugitives de carburant	29.1	31.2	7.3
Procédés industriels	25.3	29.5	16.5
Agriculture	87.7	87.9	0.2
Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie <sup>c</sup>	128.9	33.7	-73.9
Déchets	18.3	17.0	-6.97

a) Estimations des émissions effectuées par les méthodes prévues dans le Protocole de Kyoto.

b) Équivalent CO<sub>2</sub> compte tenu de l'effet des divers gaz à effet de serre sur le réchauffement de la planète.

c) Estimations provisoires pour 2005, à revoir lors de la prochaine mise à jour de l'inventaire.

Source : AGO (2007).

### 3. Gestion de la qualité de l'air

#### 3.1 Application d'instruments économiques

Il n'existe pas en Australie de politique fédérale qui impose des seuils d'émissions pour les contaminants atmosphériques d'origine industrielle. Les émissions atmosphériques et leurs conséquences sont réglementées par l'intermédiaire des *autorisations* qu'accordent les agences de protection de l'environnement des États et Territoires en application de leur législation sur la gestion de la qualité de l'air (chapitre 5). Les conditions définies dans les autorisations, qui sont souvent le fruit de négociations avec le demandeur, varient en fonction du type d'activité mais comportent généralement des seuils de rejet de diverses substances, des impératifs de surveillance, des conditions de gestion et, de

plus, prévoient la notification des incidents et la communication des résultats des contrôles. Ces conditions sont définies à l'aide de systèmes de modélisation de la dispersion atmosphérique conçus pour les besoins des études du développement industriel régional.

Les systèmes d'*autorisation en fonction de la charge polluante* qu'ont adoptés la Nouvelle-Galles du Sud et l'État de Victoria, et qu'étudie actuellement l'Australie-Méridionale, reposent sur des seuils de rejets. Cela consiste à fixer le plafond de la charge polluante que pourra rejeter l'exploitant bénéficiant d'une autorisation au titre de la protection de l'environnement et à relier la redevance à payer pour l'autorisation à la quantité de polluants émis (tableau 4.5).

Malgré la réussite de l'expérience (on a estimé que les 19 accords conclus dans le cadre de ces systèmes en Nouvelle-Galles du Sud avaient permis de réduire de plus de 1 650 tonnes les émissions de polluants atmosphériques en 2002), le système

**Tableau 4.5 Montant des droits prélevés pour les émissions atmosphériques dans le système d'autorisation selon la charge polluante en Nouvelle-Galles du Sud**

Substances émises	Seuil d'application des droits (EUR/kg de charge évaluable)	Intervalle entre le seuil d'applicabilité et la limite annuelle légale pour la charge (EUR/kg de charge évaluable > seuil d'application)
Arsenic	63.97	127.94
Benzène	0.91	1.81
Équivalent benzo[a]pyrène	35.54	71.08
Grosses particules	0.02	0.04
Particules fines	0.15	0.31
Fluorure	0.10	0.21
Sulfure d'hydrogène	0.39	0.78
Plomb	13.33	26.65
Mercure	136.83	273.65
Oxydes de soufre	–	0.01
Oxydes d'azote		
– dans les zones les plus critiques	0.07	0.15
– dans les zones moyennement critiques	0.02	0.04
– hors des zones critiques	0.01	0.02
COV		
– dans les zones les plus critiques	0.06	0.1
– dans les zones moyennement critiques	0.02	0.03
– hors des zones critiques	0.01	0.02

Source : OCDE, Direction de l'environnement.

continue d'évoluer. Notamment, les redevances de *pollution de l'air exigées dans le cadre de ces systèmes ont été relevées en 2004*, lorsque le ministère de l'Environnement et de la Conservation de Nouvelle-Galles du Sud s'aperçut que le principe pollueur-payeur avait bien fonctionné pour les cours d'eau, mais qu'il n'avait pas eu la même efficacité dans le cas de la pollution atmosphérique. Les redevances payées pour les émissions atmosphériques étaient parfois trop faibles pour influencer sur les bénéficiaires des entreprises. S'inspirant des expériences de la Nouvelle-Galles du Sud et de l'État de Victoria, d'autres États et Territoires envisagent d'adopter un système d'autorisation en fonction de la charge de façon à introduire dans le système d'autorisation des incitations à un meilleur comportement environnemental.

Les systèmes d'autorisation exigent également des industriels qu'ils mettent en route ou respectent des *programmes obligatoires d'audit environnemental, des études de la pollution et des programmes de lutte contre la pollution (PLP)*. Depuis 2001, le ministère de l'Environnement et du Changement climatique de la Nouvelle-Galles du Sud a négocié plus de 200 PLP qui représentent, pour la lutte contre la pollution atmosphérique (et les odeurs), un investissement des entreprises et des conseils supérieur à 60 millions AUD.

Si les États et les Territoires imposent souvent (par le biais des autorisations) des conditions environnementales sévères aux nouvelles installations industrielles, il est très difficile d'obtenir *des installations industrielles plus anciennes qu'elles abaissent leurs niveaux d'émissions souvent plus élevés* et qui peuvent constituer une source importante de pollution atmosphérique. Par exemple, dans les zones peuplées de Mount Isa, la gestion de la qualité de l'air consiste encore à ralentir l'activité des fonderies lorsque les concentrations dans l'air ambiant dépassent un certain niveau<sup>8</sup> (Beer, 2006).

*Des inspections régulières* sont organisées afin de vérifier que les exploitants respectent les seuils spécifiés dans les autorisations pour chaque type de polluant émis par ces installations. Leur fréquence est fonction d'une évaluation du risque qui tient compte du type d'industrie et du comportement antérieur de l'entreprise, et peut varier d'une inspection par mois à une inspection tous les deux ou trois ans pour certaines installations. Les autorités de protection de l'environnement peuvent émettre des mises en demeure sommant l'exploitant de cesser ou d'éviter de polluer. Si ce dernier rejette davantage de polluants que le seuil annuel fixé, les agences de protection de l'environnement peuvent le poursuivre en justice où il encourt des sanctions financières. Ces sanctions peuvent atteindre 250 000 AUD dans le cas des entreprises et 120 000 AUD si le pollueur est un particulier. Elles sont censées être dissuasives.

Certains États ont adopté des *programmes pour favoriser le management environnemental dans les entreprises*. La Nouvelle-Galles du Sud a créé, au sein de

son agence pour la protection de l'environnement, un département qui se consacre à l'industrie (appelé désormais Département des partenariats avec les entreprises) et dont l'objectif est d'améliorer les performances environnementales des entreprises qui n'ont pas besoin d'autorisations. Ce département a publié des fascicules pour aider des industries très différentes à améliorer leur efficacité tout en produisant moins de déchets et de pollution. Le Programme de partenariats avec l'industrie de la Nouvelle-Galles du Sud a débloqué 5 millions AUD depuis le mois de décembre 2001 pour subventionner les projets d'entreprises individuelles ou d'organisations professionnelles et encourager une production plus propre. Au Queensland, l'EPA a lancé, en 2004, le programme ecoBiz qui s'adresse à des entreprises appartenant à des secteurs industriels très divers. Il s'agit de recenser les pratiques et technologies durables des entreprises et d'investir dans leur promotion. À ce jour, une somme de 1.69 million AUD a été accordée à titre de remboursement aux entreprises ayant pris des mesures pour produire en polluant moins. Le Programme de l'Australie-Occidentale pour une production plus propre, qui a été lancé par le Sustainable Industry Group (SIG) de cet État, réserve la part du lion aux émissions atmosphériques des petites et moyennes entreprises (PME). Les signataires de la Déclaration en faveur d'une production plus propre s'engagent à établir et à appliquer un plan d'action pour une production moins polluante et l'éco-efficacité dans leurs activités et sur leurs territoires respectifs. Dix-huit mois après son lancement, 77 organisations avaient signé ce code de bonne pratique, à savoir des administrations des États et Territoires, des instances locales, des entreprises, diverses organisations et associations professionnelles et sectorielles et des établissements d'enseignement supérieur. À ce jour, plus de 400 entreprises ont pris part à ces projets destinés à réduire les émissions atmosphériques, la consommation d'énergie et les incidences des transports.

Le ministère fédéral de l'Environnement et des Ressources en eau a pu recueillir près de 200 *études de cas de production propre* illustrant les moyens employés par les entreprises pour abaisser leurs coûts de production, économiser des ressources, produire moins de déchets et néanmoins conserver un avantage concurrentiel. Ces études de cas, qui peuvent être consultées en ligne, doivent aider les PME à perfectionner leurs méthodes de production et améliorer leurs performances environnementales.

### *Réduction des émissions des poêles à bois*

Dans certaines régions du pays, la fumée des poêles à bois domestiques est une source importante de particules. Plusieurs États et Territoires prennent des mesures pour en réduire l'impact sur la qualité de l'air. La plupart des États et Territoires ont adopté les normes australiennes relatives aux émissions de *particules des poêles à*

*bois* et ont participé à des audits nationaux des performances de ces appareils. Ces programmes incluent la formation des populations locales et des subventions pour le remplacement des poêles à bois qui peuvent atteindre 800 AUD s'il s'agit de substituer à d'anciens appareils polluants des installations à gaz ou des installations électriques. Dans l'État de Victoria, l'Autorité de protection de l'environnement vérifie que les vendeurs de poêles à bois se conforment aux exigences de la politique de gestion des déchets (chauffage par combustibles solides). Toutefois, les rejets de particules excessifs sont en grande partie imputables à une mauvaise utilisation des poêles à bois. La technologie doit donc être améliorée pour que ces émissions soient moins dépendantes des compétences des propriétaires des poêles. Des campagnes dans les médias diffusent des conseils sur la façon d'utiliser au mieux les poêles à bois pour réduire les fumées et améliorer la qualité de l'air.

### *Gestion de l'impact des feux de brousse*

La qualité de l'air, notamment dans les zones urbaines, a fortement souffert des épisodes de pollution graves provoqués par des feux de brousse consécutifs à la sécheresse et des tempêtes de poussière de ces dernières années. Un guide présentant les dispositions réglementaires concernant le brûlage en plein air est à la disposition de tous les responsables d'opérations de brûlage préventif. Ce guide fait partie d'un dossier d'information communal consacré aux restrictions en matière de brûlage en plein air disponible dans les casernes de sapeurs-pompiers et les mairies. Certains États et Territoires publient des *consignes pour la gestion de la fumée* qui doivent permettre aux comités de gestion des incendies, gestionnaires du territoire et responsables de la lutte anti-incendie de limiter les effets de la fumée produite lors des brûlages préventifs dans des zones et communes exposées. Lorsque les conditions météorologiques sont telles que le feu risque d'aggraver la pollution de l'air, les agences de l'environnement doivent émettre un bulletin d'interdiction de faire du feu. Toutefois, certains brûlages préventifs d'importance stratégique ne font pas l'objet d'avis de cette nature.

## **3.2 Surveillance de la qualité de l'air et rapports**

### *Surveillance de la qualité de l'air*

Depuis l'introduction de la NEPM sur la qualité de l'air, *des programmes de surveillance de la qualité de l'air* enregistrent des mesures en temps réel des niveaux ambiants de polluants sur des sites situés à la proximité des plus grandes métropoles. Ces programmes comprennent notamment des réseaux d'échantillonnage et de surveillance, des analyses en laboratoire de prélèvements d'air (le cas échéant) et un système d'assurance de la qualité permettant de vérifier la précision et la qualité des

données recueillies. Ces données servent à définir la nature et la gravité de la pollution de l'air, à identifier l'évolution des polluants, à faire des prévisions, à mettre au point des modèles atmosphériques et à établir des inventaires des émissions.

### *Rapports sur la qualité de l'air*

*Les rapports sur la qualité de l'air se sont multipliés considérablement* jusqu'à devenir la norme dans les États et Territoires. Outre les rapports annuels destinés à évaluer si la NEPM sur la qualité de l'air ambiant a été respectée, plusieurs agences émettent des bulletins résumant les données sur la qualité de l'air recueillies chaque mois. Des indices sont également établis et publiés. Les indices de la pollution régionale et locale un jour particulier ou sur une période spécifique peuvent être consultés sur les sites Web de ces agences. À partir des rapports sur les États et Territoires, des rapports nationaux décrivant la qualité de l'air et son évolution au cours du temps dans les principaux bassins d'air urbains ont été publiés en 2001, 2004 et 2006.

En *Nouvelle-Galles du Sud*, les agences de protection de l'environnement et les autorités sanitaires ont lancé en novembre 2004 un *système d'alerte à la pollution atmosphérique* afin d'informer le public sur les pics de pollution et leurs éventuels effets sur la santé dans la région métropolitaine du Grand Sydney. Les jours où l'on prévoit une pollution de l'air élevée ou dangereuse, une alerte sanitaire est diffusée au cours du bulletin donnant l'indice régional de pollution que publie l'après-midi le ministère de l'Environnement et du Changement climatique. Ces messages d'alerte sanitaire concernent des polluants et niveaux particuliers. Depuis que le système existe, cinq alertes au pic de pollution ont été diffusées, mais pas d'avis de danger. Quatre alertes à l'ozone ont été publiées pour dépassement des normes de la NEPM sur la qualité de l'air ambiant. Une alerte aux particules fines a été émise lorsque l'objectif de visibilité de 9 km établi en Nouvelle-Galles du Sud a été dépassé.

### *Inventaire national des polluants (émissions)*

Depuis sa création en tant que NEPM en 1998, *l'Inventaire national des polluants* (NPI) a bien avancé. Cet inventaire se présente sous la forme d'une base de données Internet qui recense la masse totale des polluants classiques et des polluants atmosphériques dangereux émis dans l'atmosphère (et l'eau) par des sources industrielles mais aussi diffuses<sup>9</sup>. Il s'agit, en présentant les données sur les émissions d'une centaine de polluants dans les différents États et Territoires, de faciliter la définition des politiques et les décisions en matière de planification et de gestion environnementales. L'inventaire est également un moyen d'informer le public sur des émissions particulières classées par zone géographique, et notamment des émissions dangereuses ou susceptibles d'avoir un impact significatif.

L'examen de l'Inventaire national des polluants effectué en 2005 montre qu'il a atteint ses objectifs en termes d'avantages pour les collectivités, l'industrie et les pouvoirs publics (DEH, 2006). Plusieurs recommandations ont été faites pour améliorer l'efficacité du programme. En 2006 le NEPC a préparé quelques modifications qui recouvrent l'introduction de données relatives au transport des déchets vers leur destination finale, des changements du calendrier des rapports, l'ajout de sources supplémentaires telles que l'aquaculture et les crématoriums (d'autres peuvent être envisagées), des ajustements techniques à la liste de substances, ainsi que des modifications des seuils pour le mercure, les  $PM_{10}$  et, le cas échéant, les  $PM_{2.5}$ .

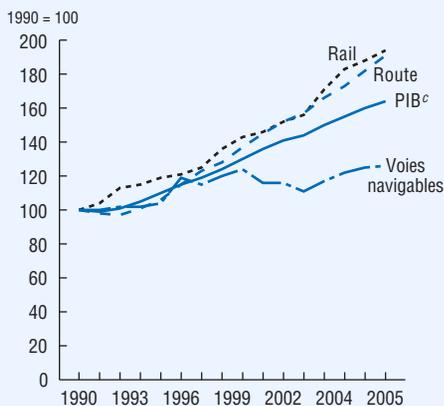
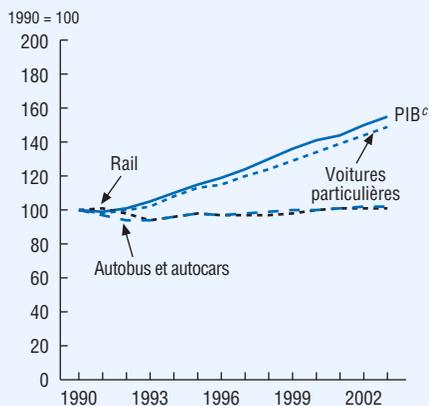
#### *Vers une base de données sur la qualité de l'air*

Une base de données sur la qualité de l'air a été créée comme convenu en 2005 par le Comité permanent de la protection de l'environnement et du patrimoine. Le Bureau de la météorologie met au point la Base de données nationale sur la qualité de l'air qui sera opérationnelle en 2007. Les États et Territoires sont censés fournir au Bureau, pour qu'il les entre dans la base, les données relevées lors de la surveillance des polluants atmosphériques de référence et des polluants atmosphériques toxiques. Cette Base de données nationale sur la qualité de l'air viendra compléter l'Inventaire national des polluants. Les informations ainsi recueillies serviront à établir et à analyser les normes et stratégies nationales sur la qualité de l'air et à effectuer des études scientifiques sur ce thème.

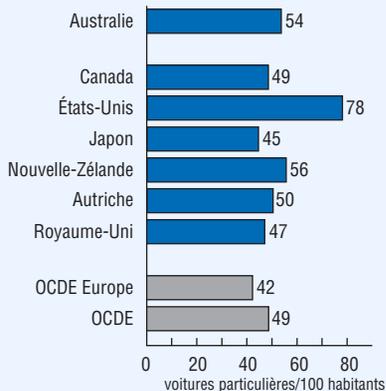
#### **4. Intégration de la gestion de la qualité de l'air dans les politiques des transports**

Globalement, *le nombre de véhicules en circulation et le nombre de kilomètres parcourus n'ont cessé d'augmenter* dans le pays. Le nombre de véhicules routiers, qui s'est accru de près de 20 % entre 1998 et 2005, a atteint aujourd'hui 13.9 millions (dont 10.9 millions de voitures particulières). En 2005, le nombre de véhicules pour 1 000 personnes était de 686, ce qui représente une hausse de 40 % depuis 1996 (figure 4.2). À l'échelle nationale, le *trafic* est estimé à 199 milliards de voyageurs-kilomètres par an sachant que l'usage des voitures particulières augmente (et représente aujourd'hui 83 % des déplacements totaux). Au cours de la période examinée (1998-2006), le nombre de *véhicules-kilomètres* est passé à l'échelle nationale de 189 à 227 milliards. Il devrait atteindre 242 milliards en 2010 et 273 milliards en 2020. En Nouvelle-Galles du Sud, le nombre de véhicules-kilomètres a augmenté à un rythme supérieur à deux fois la croissance de la population.

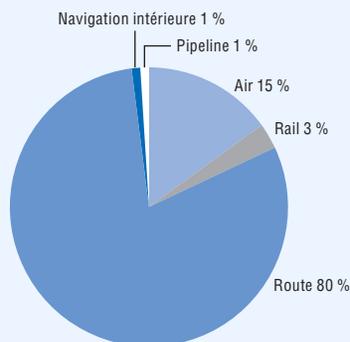
Figure 4.2 Secteur des transports

Trafic marchandises,<sup>a</sup> 1990-2005Trafic passagers,<sup>b</sup> 1990-2003

## Taux de motorisation, 2005



## Consommation finale totale d'énergie dans les transports, 2005



a) Évolution de l'indice depuis 1990 sur la base de valeurs exprimées en tonnes-kilomètres.

b) Évolution de l'indice depuis 1990 sur la base de valeurs exprimées en passagers-kilomètres.

c) PIB aux niveaux de prix et parités de pouvoir d'achat de 2000.

Source : OCDE, Direction de l'environnement ; OCDE-AIE (2007), Bilans énergétiques des pays de l'OCDE 2004-2005.

À l'échelle nationale toujours, le *trafic de marchandises* progresse, qu'il s'agisse de trafic routier, ferroviaire ou maritime (qui représentent 36 %, 35 % et 29 % du trafic respectivement). Le transport de marchandises par la route ou le rail a presque doublé entre 1990 et 2005 et la part de la route dans les transports de marchandises devrait passer à 42 % en 2016 (NTC, 2006).

Le secteur des transports est un des principaux responsables de la dégradation de la qualité de l'air dans les villes, car il émet 64.6 % du CO, 32.3 % des COV et 31.5 % des NO<sub>x</sub>. Il contribue pour 1.3 % seulement aux émissions de SO<sub>x</sub> (tableau 4.3). En 2002-03, dans le bassin d'air de Sydney-Newcastle-Woollongong, les véhicules à moteur représentaient la première source d'émissions de PM<sub>10</sub> (plus de 25 %). Les transports sont également un important *émetteur de gaz à effet de serre* (essentiellement du CO<sub>2</sub> mais aussi de l'hémioxyde d'azote); en 2005, ils rejetaient 14.4 % soit 80.4 millions de tonnes de gaz à effet de serre à l'échelle du pays (figure 8.2).

Le gouvernement fédéral joue un rôle primordial car c'est à lui que revient de définir pour le pays tout entier les normes de qualité des carburants et les normes d'émission des véhicules. L'adoption d'un train de normes sévères d'émission, associée à l'introduction de nouvelles normes sur les carburants en application de la loi sur les normes de qualité des carburants (2000), représente l'une des plus importantes mesures qui aient été adoptées pour réduire les émissions des véhicules à moteur et améliorer ainsi la qualité de l'air. Le bénéfice sanitaire pour la collectivité est substantiel puisqu'il permettra une économie de 3.4 milliards AUD sur les coûts sanitaires d'ici à 2020.

Les *États et Territoires* restent compétents pour fixer des normes de qualité des carburants adaptées aux problèmes de pollution atmosphérique particuliers qu'ils rencontrent (pression de vapeur des carburants, dispositifs de récupération des vapeurs, par exemple). En outre, il leur appartient de gérer la congestion de la circulation, et ils sont responsables au premier chef du financement des projets de transports en commun.

#### 4.1 Carburants

L'amélioration de la qualité de l'air dans les zones urbaines dépend en grande partie de la *mise en œuvre effective de la réglementation* et notamment des stratégies nationales concernant l'essence sans plomb et le contrôle des émissions des véhicules. C'est grâce à l'abandon progressif du plomb dans l'essence et à l'abaissement de la teneur en soufre du gazole et de l'essence que les concentrations

de plomb et de SO<sub>2</sub> dans les capitales du pays sont nettement inférieures aux normes horaires, journalières et annuelles prévues dans la NEPM.

En 1998 l'Australie s'est dotée d'un arsenal réglementaire complet pour améliorer la qualité des carburants qui se compose de la loi sur les normes de qualité des carburants de 2000, de la réglementation sur les normes de qualité des carburants de 2001 et de la décision sur les normes de qualité de carburants de 2001 (essence). Une NEPM sur les émissions des véhicules diesel adoptée en 2001 doit abaisser les émissions atmosphériques des véhicules diesel en service. Elle doit faciliter le respect des normes d'émission mises au point par le NEPC et par la Commission nationale du transport routier.

Concernant la qualité des carburants, le changement majeur est bien évidemment l'élimination du plomb (teneur maximale de 0.005 g/litre). L'essence sans plomb est devenue obligatoire en 1986 pour tous les véhicules à essence neufs. Après l'annonce par le Premier ministre de la volonté de son gouvernement d'éliminer totalement le plomb de l'essence en 1997, l'Australie-Occidentale a abandonné l'essence au plomb en janvier 2000, suivie par le Queensland et Victoria en mars 2001. Au niveau national, l'abandon de l'essence au plomb était consommé en 2002. Parmi les autres modifications de la qualité de l'essence, on retiendra des limites plus sévères pour les composés aromatiques, le benzène (1 % du volume à compter de 2006) et le méthyle tertio-butyl éther<sup>10</sup> (MTBE) (1 % du volume à compter de 2004).

La loi de 2000 sur les normes de qualité des carburants et la NEPM de 2001 sur les véhicules diesel ont permis de réduire efficacement les émissions de particules des véhicules en circulation. Cette NEPM définit les valeurs limites de la teneur en soufre du gazole qui, de 500 ppm en 2003, sont tombées à 50 ppm en 2006 et devraient passer à 10 ppm en 2009 (tableau 4.6). En mai 2003, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il prendrait des mesures pour encourager les compagnies pétrolières à produire et/ou importer du carburant à basse teneur en soufre avant que cela ne devienne obligatoire. La politique actuelle en faveur de la baisse de la teneur en soufre de l'essence (valeurs maximales de 150 ppm en 2005 et de 50 ppm en 2008) est conforme aux meilleures pratiques internationales.

En Australie, ce sont les carburants dérivés du pétrole qui dominent le marché des carburants automobiles. En 2004, les carburants de substitution représentaient moins de 1 % du marché global. Le pays a donc lancé un programme pour stimuler la consommation de gaz naturel véhicule (GNV) et de gaz de pétrole liquéfié (GPL) dans les véhicules lourds et mi-lourds. Le pays devrait atteindre avant la date prévue l'objectif que s'était fixé en 2001 le gouvernement fédéral, à savoir une consommation nationale d'éthanol et de biodiesel produits à partir de sources d'énergie renouvelables d'au moins 350 millions de litres en 2010. Les autorités

fédérales ont constitué un fonds de 75 millions AUD afin d'aider les entreprises à acheter des véhicules neufs fonctionnant au GNV/GPL ou à transformer d'anciens véhicules. En 2006, les stations-service d'Australie-Occidentale ont commencé à vendre du biodiesel en mélange (gazole mélangé avec du biodiesel).

Tableau 4.6 Normes de qualité des carburants contenant du soufre

Paramètre	Norme nationale	Catégorie	Date d'entrée en vigueur
Essence	150 ppm (max) 50 ppm (max)	Toutes catégories	1 <sup>er</sup> janvier 2005 1 <sup>er</sup> janvier 2008
Gazole	500 ppm (max) 50 ppm (max) 10 ppm (max)	n.d.	31 décembre 2002 1 <sup>er</sup> janvier 2006 1 <sup>er</sup> janvier 2009

Source : DEW.

## 4.2 Véhicules

Les normes nationales applicables aux gaz d'échappement, qui sont connues sous le nom de Règles de conception australiennes (ADR), sont des normes obligatoires adoptées en vertu de la législation nationale et se durcissent. Les normes d'émission australiennes sont aujourd'hui très proches de celles adoptées par l'Union européenne. Les véhicules légers à essence sont aujourd'hui soumis aux normes Euro 3 et les véhicules diesel aux normes Euro 4. Les véhicules légers à essence devront respecter les normes Euro 4 en 2008. Les véhicules lourds sont soumis aux normes Euro 3 et devront se conformer aux normes Euro 4 et Euro 5 en 2007 et 2010 respectivement (tableau 4.7).

En 2003, d'autres Règles de conception (81/01) sont entrées en vigueur qui exigent que la consommation de carburant et la production de CO<sub>2</sub> soient indiquées sur le pare-brise des véhicules neufs (poids total en charge maximum de 3.5 tonnes) vendus en Australie, quel que soit le type de carburant ou de carrosserie. Sont ainsi précisés le nombre de litres de carburant que le véhicule consomme aux 100 kilomètres et le nombre de grammes de CO<sub>2</sub> émis par kilomètre. Ces valeurs sont établies à l'issue d'une procédure d'essai standard permettant aux acheteurs de comparer les performances des différents modèles dans les mêmes conditions.

Tableau 4.7 **Calendrier d'application des normes d'émissions des véhicules, 1997-2010**

Norme		Valeurs limites			Dates de mise en œuvre	
Australienne	Internationale	HC	CO	NO <sub>x</sub>	Véhicules légers à essence	Véhicules lourds diesel <sup>c</sup>
ADR37/01	US '75 FTP	0.26 g/km	2.1 g/km	0.63 g/km	1997-99	–
ADR79/00	Euro 2	0.25 g/km <sup>a</sup>	2.2 g/km	0.25 g/km <sup>a</sup>	2003-04 <sup>b</sup>	–
ADR79/01	Euro 3	0.2 g/km	2.3 g/km	0.15 g/km	2005-06	2002-03 <sup>c</sup>
ADR79/02	Euro 4	0.1 g/km	1.0 g/km	0.08 g/km	2008-10	2007-08 <sup>c</sup>

a) La norme ADR 79/00 prévoit un seuil combiné pour les HC + NO<sub>x</sub> de 0.5 g/km de sorte que la répartition présentée dans le tableau est donnée à titre indicatif seulement.

b) La première année concerne les nouveaux modèles de véhicules et la deuxième les véhicules anciens.

c) Normes ADR80/xx.

Source : DTRS.

Le *Guide du véhicule vert* (GVG), un outil consultable sur Internet, contient des informations sur les performances environnementales de tous les nouveaux modèles de véhicules légers (poids total en charge maximum de 3.5 tonnes) vendus en Australie. On peut y trouver, pour chaque marque, modèle et version de moteur, de transmission, de carrosserie, de sièges et de carburant un classement en fonction des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution de l'air et un classement global, ainsi que la consommation de carburant du véhicule.

Si la NEPM sur les émissions des véhicules diesel a constitué un progrès, il n'existe pas encore de *programmes d'inspection et d'entretien des véhicules à essence*, et l'on n'a pas non plus engagé d'effort majeur pour mettre hors service les véhicules polluants les plus anciens. Ces programmes relèvent en fait des États et des Territoires. Les ventes de 4 X 4 sont en hausse (15 % des ventes en 2001 contre 3 % en 1979), ce qui a pour effet d'augmenter la consommation moyenne de carburant du parc de véhicules tout entier.

Les *normes de consommation de carburant* permettent aussi de réduire la consommation de carburant, les émissions de polluants classiques et de gaz à effet de serre. L'Australie toutefois n'a adopté que des normes volontaires, proches de celles employées aux États-Unis, mais moins contraignantes que celles de la Chine, du Japon et de l'Union européenne (tableau 4.8).

Tableau 4.8 **Nouvelles normes de consommation de carburant**

(litre/100 km)

Pays/région	Normes actuelles	Normes futures	Mise en œuvre
États-Unis	24.1	24.9 en 2007	Obligatoire
Californie	25.4	25.0 en 2009, puis 35.6 en 2016	Volontaire
Union européenne	32.9	39.2 en 2008	Volontaire
Japon	34.3	35.6 en 2010	Obligatoire
Chine	25.9	30.4 en 2005, 32.5 en 2008	Obligatoire
Canada	25.6	32.0 en 2010 (proposition)	Volontaire
Australie	25.3	29.9 en 2010	Volontaire

Source : « Comparison of Passenger Vehicle Fuel Economy and Greenhouse Gas Emission Standards Around the World », Pew Centre on Global Climate Change, décembre 2004.

### 4.3 Gestion du trafic

Les administrations des États et des Territoires sont responsables des transports publics dans les grandes agglomérations et au niveau local, mais c'est aux instances fédérales qu'il revient d'assurer la connectivité entre États. Plusieurs études effectuées en Australie mettent en évidence l'intérêt social, économique et environnemental d'un usage accru des transports publics (SCEH, 2005). Toutefois, des études démontrent également que les choix effectués en matière de *transports publics* n'ont pas apporté de solution vraiment satisfaisante, même dans les grandes villes (Unsworth, 2004). Les transports en commun, qu'ils soient publics ou privés, assurent des services de qualité variable pour une satisfaction tout aussi fluctuante des clients, et ne répondent parfois pas aux attentes des collectivités.

Plusieurs programmes ont été mis en place aux différents niveaux de décision – collectivités locales, États/Territoires, Fédération – pour combattre l'hégémonie de l'automobile individuelle pour le transport de voyageurs. À titre d'exemple, en 2002-04, un *Programme de gestion de la demande de déplacements* favorisait les initiatives des communes en faveur des transports durables. Ce module consistait à accorder des financements pouvant atteindre 4 000 AUD aux municipalités pour qu'elles identifient des options efficaces de gestion de la demande de déplacements qui puissent être mises en œuvre à un coût raisonnable. Plusieurs études de cas détaillées et rapports des autorités locales sur ce sujet ont été publiés.

Dans le cadre d'une collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des États de Victoria, du Queensland, d'Australie-Méridionale et du Territoire de la Capitale australienne, un *projet quinquennal national* a été lancé en 2003 afin d'aider directement les ménages et individus qui souhaitent analyser leurs déplacements avec leurs effets sur l'environnement pour changer de mode de transport. Doté d'un budget total d'environ 18.3 millions AUD (soit 6.4 millions AUD au titre du projet de réduction des gaz à effet de serre et 12 millions AUD financés par les États et Territoires), ce projet concerne surtout les grandes agglomérations disposant d'une offre de transport diversifiée et où l'on peut donc faire reculer le plus l'usage de la voiture individuelle. Il prévoit aussi un mécanisme de coordination pour faciliter les échanges d'informations et la mise en œuvre des meilleures solutions. Il devrait permettre des diminutions supérieures à 3 millions de kilomètres parcourus en voiture individuelle et 1 million de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre, c'est-à-dire l'équivalent des émissions annuelles de plus de 250 000 voitures.

Cette initiative vient compléter les activités du programme *TravelSmart* engagé dans toute l'Australie avec les financements et l'assistance des autorités fédérales, des États et Territoires, et qui s'articule autour d'un changement de comportement volontaire par un engagement actif de la collectivité (employés, ménages, clients) et des services de transport (DEH, 2005).

#### 4.4 Perspectives

Le gouvernement fédéral a pris des mesures pour améliorer la qualité des carburants et les normes d'émission des véhicules qui devraient aboutir à des baisses substantielles au-delà de 2010. Lorsque les gazoles à très basse teneur en soufre seront disponibles sur les marchés d'ici quelques années, les émissions de particules des véhicules diesel pourraient diminuer de 5 %. De nouvelles technologies dont l'introduction est prévue pour 2009 permettront également d'obtenir d'importantes réductions (moteurs à injection directe, filtres à particules améliorés). Les émissions de particules baisseront aussi avec la pénétration sur le marché du GPL et du GNV. Les initiatives prises par les États et Territoires pour mieux implanter les autobus au GNV dans les grandes agglomérations devraient contribuer à réduire la pollution à mesure que les anciens autobus au gazole seront remplacés.

Parallèlement, la demande de charbon et de minéraux produits en Australie laisse augurer une *croissance des transports de matières premières en provenance des mines et à destination des ports*, notamment par voie ferrée et par poids lourds fonctionnant au gazole. Il conviendra donc de trouver des solutions pour réduire les émissions de ces activités dans les zones portuaires et les agglomérations voisines.

En 2006, le Conseil des gouvernements australiens s'est engagé sur un calendrier de *réformes nationales* qui incluent des mesures destinées à améliorer l'infrastructure des transports et la productivité nationale, et notamment un engagement spécifique à réduire la congestion urbaine sur la base d'un examen des causes, évolutions et répercussions de cette congestion, ainsi que des options possibles pour y remédier. À la réunion de juin 2006 du Conseil australien des transports, il a été demandé au Comité permanent des transports de préparer un rapport évaluant les avantages par rapport aux coûts et les problèmes de mise en œuvre d'un système d'incitation fiscale destiné à encourager les transports publics.

## 5. Intégration de la gestion de l'air dans les politiques énergétiques

### 5.1 Tendances par secteurs

Bien que l'*intensité énergétique* de l'économie australienne ait diminué de 8.9 % au cours de la période examinée, elle reste élevée (de 12 % supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE) (figure 4.3), du fait notamment de la présence d'industries fortes consommatrices d'énergie et des faibles prix de cette énergie.

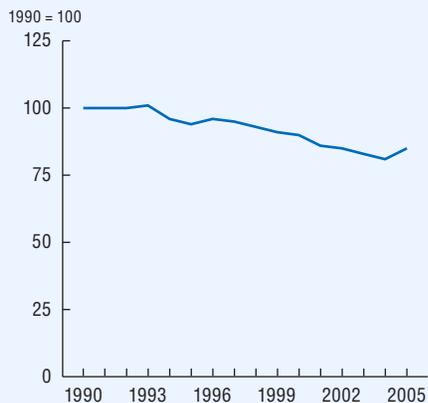
Le charbon, le pétrole et le gaz représentent plus de 90 % des *approvisionnements énergétiques du pays* (figure 4.3). Le charbon était et reste le principal combustible utilisé. Il représente près de 45 % des approvisionnements totaux en énergie primaire (ATEP) – plaçant ainsi l'Australie à la deuxième place des pays de l'OCDE – et 80 % de toute la production d'électricité (référence I.B). Le charbon est suivi du pétrole (31 % des ATEP), puis par le gaz naturel (18.9 %), la biomasse (4.3 %), l'hydraulique (1.1 %) et le solaire et l'éolien ensemble (0.11 %). L'Australie n'a pas de centrale nucléaire, bien que le pays regorge de réserves d'uranium, minéral qu'elle exporte. Le gouvernement fédéral n'envisage pas de changer radicalement de mode d'approvisionnement d'ici à 2020. Les projections les plus récentes montrent que le charbon devrait atteindre 37.2 % des ATEP, suivi par le pétrole (33.1 %), le gaz naturel (24.3 %), la biomasse (4.3 %), l'hydraulique (0.9 %) et les autres énergies renouvelables (0.3 %) (AIE, 2005a).

Le secteur des transports est le plus gros *consommateur final d'énergie* d'Australie avec 39.5 % de la consommation totale, dont 31.5 % pour les seuls transports routiers. L'industrie arrive en deuxième position avec 30.8 % du total, suivie du secteur résidentiel/commercial dont la part est de 20.7 % (figure 4.3). Sur le long terme, la contribution de l'industrie a diminué tandis que celle des transports routiers a progressé.

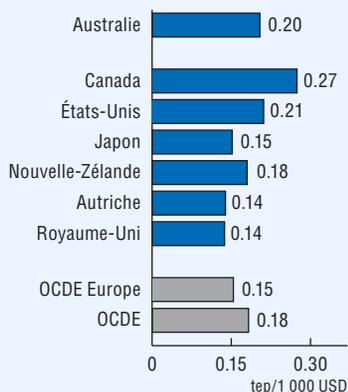
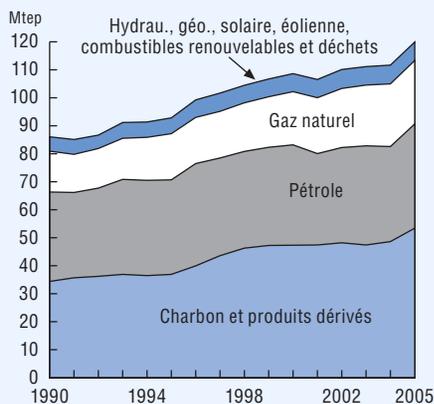
Figure 4.3 Intensité et structure énergétiques

Énergie<sup>a</sup> par unité de PIB<sup>b</sup>

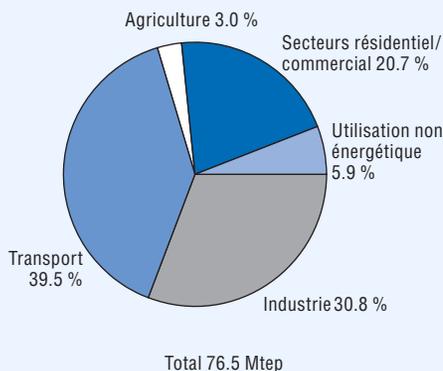
## Tendance en Australie, 1990-2005



## État, 2005

Approvisionnements en énergie par source<sup>c</sup>, 1990-2005

## Consommation finale totale d'énergie par secteur, 2005



a) Approvisionnements totaux en énergie primaire.

b) PIB aux niveaux de prix et parités de pouvoir d'achat de 2000.

c) La décomposition ne comprend pas le commerce d'électricité.

Source : OCDE-AIE (2007), Bilans énergétiques des pays de l'OCDE 2004-2005 ; OCDE (2006), Perspectives économiques de l'OCDE n° 80.

L'économie australienne se caractérise par l'abondance de charbon bon marché. Pour diverses industries d'extraction et de transformation, notamment du plomb, du cuivre, de l'aluminium et du papier, la possibilité de se procurer de l'électricité peu chère est essentielle. À cet égard, l'Australie compte parmi les pays où les *prix de l'électricité* (tableau 4.9), *du charbon et du gaz sont les moins chers dans la zone OCDE*<sup>11</sup>. Par exemple, les tarifs industriels de l'électricité sont de 26 % inférieurs à la moyenne des pays de l'AIE et les tarifs domestiques de 34 % (AIE, 2005).

Tableau 4.9 **Prix de l'électricité**, quelques pays de l'OCDE, 2004

	Tarif industriel (USD/unité)	Tarif domestique (USD/unité) (PPA)
Australie	0.06	0.10
Canada	0.05	0.07
États-Unis	0.05	0.09
Japon	0.13	0.16
Nouvelle-Zélande	0.05	0.12
Autriche	0.10	0.16
Royaume-Uni	0.07	0.12
OCDE Europe	0.08	0.15
OCDE total	..	..

Source : OCDE-AIE, Energy Prices and Taxes 2007.

## 5.2 Politiques énergétiques et environnement

Le Livre blanc de 2004 intitulé « *Securing Australia's Energy Future* » (garantir l'avenir énergétique de l'Australie), établi par le gouvernement fédéral, expose les trois objectifs de la politique énergétique – efficacité économique, sécurité énergétique et viabilité écologique –, ainsi que la stratégie mise en place pour y parvenir. Il prévoit aussi des sous-objectifs environnementaux, à savoir : i) œuvrer à la prospérité économique tout en protégeant l'environnement et en contribuant activement aux efforts de la planète pour réduire les émissions de GES ; ii) encourager la mise au point de technologies propres et efficaces sur lesquelles bâtir l'avenir énergétique du pays ; et iii) s'assurer que l'Australie utilise son énergie de manière judicieuse (DPMC, 2004).

Toutefois, le Livre blanc reconnaît que la viabilité écologique représentera un véritable défi pour le pays à cause de l'emploi généralisé du charbon et de la forte intensité énergétique du pays, qui tient notamment à ses industries gourmandes en énergie. C'est pourquoi il annonce plusieurs programmes importants de *recherche et développement sur l'énergie et de commercialisation des technologies énergétiques* pour parvenir aux trois objectifs de la politique énergétique, à travers surtout des partenariats entre l'industrie et les centres de recherche. On peut citer le programme COAL21, qui est un partenariat entre les industries charbonnières et électriques, les syndicats, l'administration fédérale, les États et Territoires et les chercheurs, et le Fonds pour la démonstration des technologies à faibles émissions (LETDF), d'un montant de 500 millions AUD, qui doit aboutir à la démonstration commerciale de technologies capables d'opérer des réductions substantielles des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur énergétique. Le LETDF devrait permettre de mobiliser au moins un milliard AUD d'investissements privés. Plusieurs centres de recherches en coopération travaillent à la mise au point de technologies de combustion du charbon produisant moins d'émissions.

L'*efficacité énergétique* est de plus en plus considérée dans la politique énergétique du pays comme un moyen d'abaisser les émissions de GES. Le programme sur les meilleures pratiques en matière d'efficacité énergétique (EEBP) conclu en 2003 a permis de financer des projets de démonstration de l'efficacité énergétique dans l'industrie. Ce fut l'occasion pour les entreprises de prendre conscience de l'intérêt d'intégrer la recherche de l'efficacité énergétique à leur stratégie et de s'engager dans des projets innovants apportant d'importantes améliorations et opérant un changement culturel. Les projets ainsi entrepris ont été décrits dans des études de cas et rendus publics de façon à diffuser plus largement les avantages d'une amélioration de ce paramètre. Par ailleurs, l'élaboration du Cadre national d'action en faveur de l'efficacité énergétique (NFEE), qui a été adopté en 2004, a permis un important travail d'évaluation des possibilités dans ce domaine. Le NFEE a été lancé après que le Conseil ministériel de l'énergie (MCE) a proposé de définir les orientations futures de la politique et des programmes d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Le Livre blanc de 2004 ainsi que le NFEE contenaient plusieurs propositions *d'amélioration de l'efficacité énergétique*, parmi lesquelles le fait d'exiger des gros consommateurs d'énergie d'entreprendre une évaluation des progrès possibles tous les cinq ans à compter de 2006 (et d'en diffuser les résultats); des mesures pour améliorer les signaux du marché et la maîtrise de la demande de façon à fournir davantage d'incitations à une meilleure efficacité énergétique; l'application des normes de performance énergétique minimales (MEPS) à de nouveaux appareils et bâtiments et la définition de normes plus strictes; la poursuite des efforts des

administrations fédérales pour gagner en efficacité et la rationalisation des exigences des États et Territoires par le biais de leur engagement dans le NFEE. L'expérience montre que de nombreux ménages et entreprises pourraient économiser de 10 % à 30 % (c'est-à-dire de 5 à 15 milliards AUD) sur leur facture énergétique sans perdre en productivité ni en confort.

La part des *sources d'énergie renouvelables* dans les ATEP n'a cessé de décroître lentement depuis les années 70. La biomasse constitue 78 % de toute la production renouvelable, suivie de l'hydraulique avec 20 %. Le solaire thermique se situe à 1.4 %, l'éolien à 0.9 % et le solaire photovoltaïque à 0.01 %. L'énergie éolienne a connu sa plus forte progression ces dernières années. En 2005, la puissance éolienne installée était de 380 MW et des éoliennes représentant 367 MW étaient en construction (AIE, 2005a). L'Objectif contraignant pour les énergies renouvelables (MRET) reste la principale initiative prise par le pays pour stimuler le développement des énergies renouvelables. Ce programme, qui a débuté en 2001, doit favoriser une hausse de 60 % de la production d'électricité à partir de sources renouvelables en dix ans. Il comporte des objectifs annuels pour la mise en service de nouvelles installations de production. En outre, le Livre blanc de 2004 a proposé d'attribuer un financement de 75 millions AUD aux expérimentations menées dans le cadre du programme Villes solaires (Solar Cities) dans les zones urbaines afin de combiner les avantages de l'énergie solaire, de l'efficacité énergétique et de l'action des marchés. Il prévoit également un fonds de 134 millions AUD pour soutenir des initiatives d'importance stratégique dans le domaine des énergies renouvelables, recouvrant notamment la commercialisation, la prévision de l'énergie éolienne et le stockage de l'électricité.

## Notes

1. Le Conseil national pour la protection de l'environnement (NEPC) a été intégré au Conseil de la protection de l'environnement et du patrimoine (EPHC) (chapitre 5).
2. L'Australie a accepté un objectif de limitation de ses émissions de gaz à effet de serre tel que ces dernières ne dépassent pas de plus de 8 % le niveau 1990 à l'issue de la première période d'engagement (2008-12). En 2004, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il ne ratifierait pas le Protocole de Kyoto, mais s'est néanmoins engagé à respecter l'objectif fixé dans ce Protocole.
3. La situation est préoccupante également parce que le critère de la concentration moyenne horaire d'ozone a été fixé à 0.10 ppm plutôt qu'à la valeur qui avait été recommandée de 0.08 ppm (Beer, 2006).
4. En 2001, la norme a été dépassée 42 jours à Mount Isa.
5. Depuis 2000, une forte proportion des émissions atmosphériques de SO<sub>2</sub> des fonderies de cuivre à Mount Isa ont été récupérées afin de produire de l'acide sulfurique pour la fabrication d'engrais. L'usine d'acide sulfurique fonctionne à plein régime depuis 2001 et a permis de détourner jusqu'à 80 % de la quantité totale d'émissions de SO<sub>2</sub>, réduisant ainsi le volume total annuel des émissions atmosphériques d'environ 50 %. Toutefois, l'utilisation de ces gaz dans l'usine d'acide sulfurique a permis de faire tourner les fonderies à des moments où les conditions atmosphériques n'étaient pas favorables, sans toutefois s'écarter des conditions prescrites dans les autorisations, et a de ce fait accentué le risque de voir les concentrations de SO<sub>2</sub> dans l'air ambiant dépasser les objectifs de la politique de protection de l'environnement fixés pour la pollution de l'air en 1997.
6. L'agriculture est la principale source d'ammoniac. Bien que l'on ne possède pas de séries chronologiques sur les émissions, il est possible que les rejets d'ammoniac et de polluants atmosphériques acidifiants aient également baissé puisque les quantités d'azote en excès ont diminué.
7. Dans une fourchette de 1.6-3.8 milliards AUD; d'autres études mentionnées dans le même rapport calculent des coûts sanitaires des émissions du secteur des transports qui varient de 20 millions AUD à 30.4 milliards AUD. Le rapport du Bureau des transports et de l'économie régionale (BTRE) contient les réflexions des autorités fédérales sur les limites de ces études (BTRE, 2005).
8. Le service de contrôle de la qualité de l'air de l'entreprise surveille les niveaux de SO<sub>2</sub> dans l'air ambiant en dix points géographiques à Mount Isa, prend des mesures météorologiques et arrête certaines unités ou les fait fonctionner en dessous de leur pleine capacité pour réguler les activités des fonderies.
9. Les émissions de ces sources sont calculées par les agences de l'environnement des États ou des Territoires à l'aide de facteurs d'émission standard et communiquées au gouvernement fédéral.
10. Le méthyle tertio-butyl éther (MTBE) est un composé chimique ajouté à l'essence pour améliorer son indice d'octane et ainsi améliorer les caractéristiques antidétonantes de l'essence. Le MTBE se retrouve souvent dans l'eau potable, par exemple en cas de fuite d'un réservoir de stockage de carburant à proximité de puits d'alimentation en eau. Mais le MTBE n'est pas seulement dangereux pour la santé, il dénature le goût et l'odeur de l'eau potable, même à de très faibles concentrations.

11. Le prix du gaz qui, de prime abord, semble faible par rapport à l'étranger, est en réalité nettement supérieur à celui des autres combustibles utilisés pour la production d'électricité, tels que le charbon, si l'on tient compte de son pouvoir calorifique. L'industrie pétrolière prétend que cela tient notamment à la différence entre les taxes appliquées dans l'industrie pétrolière et dans les industries extractives. La fiscalité du gaz par rapport à celle du charbon pénalise le recours au gaz naturel dans le secteur électrique au profit de son principal concurrent le charbon.

## Sources principales

Les sources utilisées dans ce chapitre sont des documents produits par les autorités nationales, par l'OCDE et par d'autres entités. Voir également la liste des sites Internet en fin de rapport.

ABS (Australian Bureau of Statistics) (1998), *Motor Vehicle Census*, Commonwealth of Australia/ABS, Belconnen, ACT.

ABS (2004), *Measures of Australia's Progress, 2004*, [www.abs.gov.au/ausstats/abs@.nsf/0/6C0B0D880D9D16A1CA256E7D0000264C?opendocument](http://www.abs.gov.au/ausstats/abs@.nsf/0/6C0B0D880D9D16A1CA256E7D0000264C?opendocument).

ABS (2005), *Motor Vehicle Census*, Commonwealth of Australia/ABS, Belconnen, ACT.

AGO (Australian Greenhouse Office) (2006a), *National Inventory Report 2005*, Department of Environment and Heritage, Canberra.

AGO (2006b), *Tracking to the Kyoto Target: Australia's Greenhouse Emission Trends 1990 to 2008-2012 and 2020*. Department of Environment and Heritage, Canberra.

AGO (2007), *National Greenhouse Gas Inventory 2005*, Department of the Environment and Water Resources, Canberra.

AIE (Agence internationale de l'énergie) (2001), *Energy Policies of AIE Countries*, AIE-OCDE, Paris.

AIE (2005a), *Energy Policies of AIE Countries Australia: 2005 Review*, AIE-OCDE, Paris.

AIE (2005b), *Key World Energy Statistics 2005*, AIE-OCDE, Paris.

AIE (2007a), *Bilans énergétiques des pays de l'OCDE 2004-2005*, AIE-OCDE, Paris.

AIE (2007b), *Energy Prices and Taxes*, AIE-OCDE, Paris.

Australian Conservation Foundation (2000), *Transport and the Environment*, Australian Conservation Foundation, Fitzroy, Victoria.

Beer T., M. Borgas, W. Bouma, P. Fraser, P. Holper et S. Torok (2006), *Atmosphere, theme commentary prepared for the 2006 Australia State of the Environment Committee*, DEH Canberra, [www.deh.gov.au/soe/2006/commentaries/atmosphere/index.html](http://www.deh.gov.au/soe/2006/commentaries/atmosphere/index.html).

Boyd, D. (2006), *The Air We Breathe: International Comparison of Air Quality Standards and Guidelines*, The David Suzuki Foundation, Health and Environmental Series, Vancouver, BC, Canada.

BTRE (Bureau of Transport and Regional Economics) (2005), *Health Impacts of Transport Emissions in Australia: Economic Costs*, BTRE Working Paper 63, Department of Transport and Regional Services, Commonwealth of Australia, Canberra.

Commonwealth of Australia (2004), *Australia's Progress in Implementing the OECD Environmental Strategy 2001*, Présenté par le gouvernement australien lors d'une réunion du Comité des politiques d'environnement de l'OCDE, Government of Australia, Canberra.

- DE WA (Department of Environment of Western Australia) (2005), *Annual Report 2004-2005*, DE WA, East Perth.
- DEC NSW (Department of Environment and Conservation of New South Wales) (2005), *Air Pollution Economics Health Costs of Air Pollution in the Greater Sydney Metropolitan Region*, Sydney.
- DEC NSW (2006), *Action for Air 2006 Update*, DEC NSW, Sydney.
- DEH (Department of Environment and Heritage) (2001), *State of the Environment 2001, Fact Sheet: Air Quality*, DEH, Canberra, [www.deh.gov.au/soe/2001/fact-sheets/air.html](http://www.deh.gov.au/soe/2001/fact-sheets/air.html).
- DEH (2005), *Evaluation of 26 Australian TravelSmart Projects in the ACT, South Australia, Queensland, Victoria, and Western Australia 2001-2005*, DEH, Canberra.
- DEH (2006a), *National Pollutant Inventory Summary Report 2004-05*, DEH, Canberra.
- DEH (2006b), *State of the Environment Report, 2006*, DEH, Canberra.
- DEH et Australian Greenhouse Office (2005), *Australia's Fourth National Communication on Climate Change; A report under the United Nations Framework Convention on Climate Change*, Commonwealth of Australia, Canberra.
- DPMC (Department of the Prime Minister and Cabinet) (2004), *Securing Australia's Energy Future*, Commonwealth of Australia, Canberra.
- DTRS (Department of Transport and Regional Services) (2006), *Australian Transport Statistics August 2006*, Bureau of Transport and Regional Economics, Commonwealth of Australia, Canberra.
- EA (Environment Australia) (2001), *State of Knowledge Report: Air Toxics and Indoor Air Quality in Australia*, EA/DEH, Canberra.
- EA (2002), *National Pollutant Inventory: Particulate Matter 10.0 Summary*, EA, Canberra.
- EnHealth Council (2000), *National Environmental Health Strategy Implementation Plan* Environmental Health Section, Department of Health and Aged Care, Canberra.
- EPA WA (Environmental Protection Authority of Western Australia) (2007), *State of the Environment Report: Western Australia 2007*, Government of Western Australia.
- Ernst & Young (2006), *Tax Incentives for Public Transport Users*, A Report for the NSW Ministry of Transport.
- Maynard E., L. Franks et M. Malcolm (2005), *The Port Pirie Lead Implementation Program: Future Focus and Directions*, Department of Health, Government of South Australia.
- NEPC (National Environment Protection Council) (2004) *National Environmental Protection (Air Toxics) Measure: Explanatory Document*, Environmental Protection and Heritage Council, Commonwealth of Australia, Adelaide.
- NEPC (2006), *Annual Report 2005-2006*, Environmental Protection and Heritage Council, Commonwealth of Australia, Adelaide.
- New South Wales Government (2004), *New South Wales State of the Environment Report 2003*, New South Wales Government, Sydney.
- NTC (National Transport Commission) (2006), *2006 Annual Report*, NTC, Melbourne.
- OCDE (1998), *Examens des performances environnementales : Australie*, OCDE, Paris.
- OCDE (2005a), *Données OCDE sur l'environnement : Compendium 2004*, OCDE, Paris.

- OCDE (2005b), *L'Observateur de l'OCDE : l'OCDE en chiffres 2005*, OCDE, Paris.
- OMS (Organisation mondiale de la santé) (2006), *Air Quality Guidelines for Particulate Matter, Ozone, Nitrogen Dioxide and Sulfur Dioxide, Global Update 2005, Summary of Risk Assessment*, OMS, Genève.
- Pew Center on Global Climate Change (2004), *Comparison of Passenger Vehicle Fuel Economy and Greenhouse Gas Emission standards Around the World*, Pew Center on Global Climate Change, Arlington, Virginia, États-Unis.
- SCEH (Standing Committee on Environment and Heritage) (2005), *Sustainable Cities Report*, House of Representatives, The Parliament of the Commonwealth of Australia, Canberra.
- Unsworth, B. (2004), *Review of Bus Services in New South Wales: Final Report*.



### Référence III

## ABRÉVIATIONS

AAA	Agriculture Advancing Australia
AADC	Centre australien de données sur l'Antarctique
ACT	Territoire de la capitale australienne
ADR	Règles de conception australiennes
AFCS	Système australien de certification des forêts
AGEIS	Système australien d'information sur les émissions de gaz à effet de serre
AHC	Conseil australien pour le patrimoine
AIE	Agence internationale de l'énergie
ALGA	Association australienne des autorités locales
AMSA	Autorité australienne de la sécurité maritime
ANCA	Agence australienne de protection de la nature
ANZECC	Conseil australien et néo-zélandais pour la protection de l'environnement
APD	Aide publique au développement
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique
AQIS	Service australien de quarantaine et d'inspection
ARIES	Institut australien de recherche sur l'éducation au service de la durabilité
ATEP	Approvisionnements totaux en énergie primaire
AusAID	Agence australienne pour le développement international
CAD	Comité d'aide au développement de l'OCDE
CCAMLR	Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CFC	Chlorofluorocarbones
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CO <sub>2</sub>	Dioxyde de carbone
COAG	Conseil des gouvernements australiens
COV	Composés organiques volatils
DAFF	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et des Forêts

DEC	Ministère de l'Environnement et de la Conservation (NSW)
DECC	Ministère de l'Environnement et du Changement climatique (NSW)
DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DEH	Ministère de l'Environnement et du Patrimoine
DEW	Ministère de l'Environnement et des Ressources en eau
DFAT	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur
DITR	Ministère de l'Industrie, du Tourisme et des Ressources naturelles
DTRS	Ministère des Transports et du Développement régional
EEBP	Programme sur les meilleures pratiques en matière d'efficacité énergétique
e-ELF	Formulaire électronique d'autorisation environnementale
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
EPA	Autorité de protection de l'environnement
EPBC	Protection de l'environnement et conservation de la biodiversité (loi)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FSC	Forest Stewardship Council
GNV	Gaz naturel véhicule
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
GVG	Guide du véhicule vert
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
HBFC	Hydrobromofluorocarbones
HC	Hydrocarbures
HCFC	Hydrochlorofluorocarbones
IBRA	Régionalisation biogéographique provisoire de l'Australie
ICESD	Comité intergouvernemental sur le développement écologiquement viable
ICLEI	Conseil international pour les initiatives écologiques locales
IGAE	Accord intergouvernemental sur l'environnement
INN	Illégale, non réglementée et non déclarée (pêche)
LBL	Autorisation en fonction de la charge polluante
LETDF	Fonds pour la démonstration des technologies à faibles émissions
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
MCE	Conseil ministériel de l'énergie
MDBC	Commission du bassin Murray-Darling
MDP	Mécanisme pour un développement propre
MRET	Objectif contraignant pour les énergies renouvelables
N <sub>2</sub> O	Hémioxyde d'azote
NAP	Plan national d'action contre la salinité et pour la qualité de l'eau
NEHS	Stratégie nationale pour la salubrité de l'environnement

NEPC	Conseil national pour la protection de l'environnement
NEPM	Mesure nationale de protection de l'environnement
NFEE	Cadre national d'action en faveur de l'efficacité énergétique
NH&MRC	Conseil national de la santé et de la recherche médicale
NHT	Fonds pour le patrimoine naturel
NLP	Programme national de conservation des terres
NLWRA	Audit national des ressources foncières et hydriques
NO <sub>x</sub>	Oxyde d'azote
NRMMC	Conseil ministériel de la gestion des ressources naturelles
NRS	Réseau national de réserves
NRSMMPA	Réseau représentatif national d'aires marines protégées
NSW	Nouvelle-Galles du Sud
NWI	Initiative nationale sur l'eau
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
OMI	Organisation maritime internationale
ONG	Organisation non gouvernementale
OPRC	Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures
PCB	Polychlorobiphényles
PDO	Potentiel de destruction de l'ozone
PEFC	Programme de reconnaissance des certifications forestières
PEhd	Polyéthylène à haute densité
PFC	Hydrocarbures perfluorés
PIB	Produit intérieur brut
PIMC	Conseil ministériel des industries primaires
PLP	Programme de lutte contre la pollution
PM <sub>10</sub>	Particules de diamètre inférieur à 10 microns
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPA	Parités de pouvoir d'achat
PPP	Principe pollueur-payeur
PROE	Programme régional océanique de l'environnement
RCD	Rabbit calicivirus disease (maladie hémorragique du lapin)
RFA	Accord forestier régional
RNB	Revenu national brut
SAO	Substance(s) appauvrissant la couche d'ozone
SF <sub>6</sub>	Hexafluorure de soufre
SO <sub>2</sub>	Dioxyde de soufre
SPP	Paiement à objet spécifique
TBT	Tributylétain

---

UICN	Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UTCATF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
WA	Australie-Occidentale
ZEE	Zone économique exclusive

## Référence IV

### CONTEXTE PHYSIQUE

L'Australie occupe un continent entier et les îles adjacentes, couvrant 7.68 millions de km<sup>2</sup> entre les océans Pacifique et Indien. Ses plus proches voisins sont la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'Indonésie. L'Australie s'étend sur quelque 3 500 kilomètres entre le Cap York au nord et l'extrémité la plus méridionale de l'État de Tasmanie, et sur près de 4 000 kilomètres d'est en ouest. En dehors de la cordillère orientale, la majeure partie du territoire forme un vaste plateau, interrompu par des montagnes peu élevées et des vallées. L'altitude moyenne est de 330 mètres et les reliefs dépassent rarement 1 200 mètres.

L'Australie possède un climat tropical de mousson dans le nord, un climat méditerranéen dans le sud et l'ouest, un climat tempéré au sud-est et une vaste zone aride ou semi-aride au centre. Près d'un tiers de l'Australie se trouve en région tropicale et plus de 80 % du territoire est doté d'un climat aride ou semi-aride. L'Australie se caractérise dans l'ensemble par un climat sec. Les précipitations annuelles tournent en moyenne autour de 465 mm et varient énormément, en partie parce que l'Australie se situe à proximité de l'oscillation australe El Niño. Les lacs d'eau douce permanents sont rares et l'eau drainée par les cours d'eau est peu abondante : le débit moyen du plus grand réseau hydrographique, le Murray-Darling au sud-est, n'atteint que 0.5 million de litres par seconde.

Le climat sec, associé à un sol peu profond et souvent stérile, influence fortement les modes d'utilisation du sol. Seulement 12 % du territoire autorise la croissance d'une végétation dense ou l'agriculture intensive. Dans l'ensemble, l'agriculture occupe quelque 60 % de la superficie terrestre, la plupart du temps sous forme d'herbages et de formations arbustives; les forêts et les autres terres boisées en couvrent 20 %, les agglomérations 1 % et les autres zones 19 %.

**Référence V****SITES INTERNET LIÉS À L'ENVIRONNEMENT****Site Internet****Institution hôte***Gouvernement fédéral*

<a href="http://www.abare.gov.au">www.abare.gov.au</a>	Bureau australien d'agriculture et d'économie des ressources
<a href="http://www.abs.gov.au/">www.abs.gov.au/</a>	Bureau australien des statistiques
<a href="http://www.daff.gov.au">www.daff.gov.au</a>	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et des Forêts
<a href="http://www.greenhouse.gov.au/">www.greenhouse.gov.au/</a>	Bureau australien de l'effet de serre
<a href="http://www.environment.gov.au/">www.environment.gov.au/</a>	Ministère de l'Environnement et des Ressources en eau
<a href="http://www.greenvehicle">www.greenvehicle</a>	Ministère des Transports et du Développement régional
<a href="http://enhealth.nphp.gov.au/">enhealth.nphp.gov.au/</a>	Conseil de santé environnementale
<a href="http://www.ephc.gov.au/">www.ephc.gov.au/</a>	Conseil de la protection de l'environnement et du patrimoine
<a href="http://www.gbrmpa.gov.au/">www.gbrmpa.gov.au/</a>	Autorité du parc marin de la Grande Barrière de corail
<a href="http://www.ilc.gov.au/">www.ilc.gov.au/</a>	Société foncière autochtone
<a href="http://www.lwa.gov.au/">www.lwa.gov.au/</a>	Ressources foncières et hydriques Australie
<a href="http://www.mdbc.gov.au/">www.mdbc.gov.au/</a>	Commission du bassin Murray-Darling
<a href="http://www.nht.gov.au/index.html">www.nht.gov.au/index.html</a>	Fonds pour le patrimoine naturel
<a href="http://www.nlwra.gov.au/">www.nlwra.gov.au/</a>	Audit national des ressources foncières et hydriques
<a href="http://www.nwc.gov.au/">www.nwc.gov.au/</a>	Commission nationale de l'eau
<a href="http://www.npi.gov.au/">www.npi.gov.au/</a>	Inventaire national des polluants

**États/territoires**

<a href="http://www.environment.nsw.gov.au/">www.environment.nsw.gov.au/</a>	Ministère de l'Environnement et de la Conservation (Nouvelle-Galles du Sud)
<a href="http://www.dnr.nsw.gov.au/">www.dnr.nsw.gov.au/</a>	Ministère des Ressources naturelles (Nouvelle-Galles du Sud)
<a href="http://www.dse.vic.gov.au/dse/index.htm">www.dse.vic.gov.au/dse/index.htm</a>	Ministère de la Durabilité et de l'Environnement (Victoria)
<a href="http://www.epa.vic.gov.au/">www.epa.vic.gov.au/</a>	Autorité de protection de l'environnement (Victoria)
<a href="http://www.epa.qld.gov.au/">www.epa.qld.gov.au/</a>	Agence de protection de l'environnement/ Service des parcs et de la nature (Queensland)
<a href="http://www.nrw.qld.gov.au/">www.nrw.qld.gov.au/</a>	Ministère des Ressources naturelles et de l'Eau (Queensland)
<a href="http://www.environment.sa.gov.au/">www.environment.sa.gov.au/</a>	Ministère de l'Environnement et du Patrimoine (Australie-Méridionale)
<a href="http://www.epa.sa.gov.au/">www.epa.sa.gov.au/</a>	Autorité de protection de l'environnement (Australie-Méridionale)
<a href="http://www.dec.wa.gov.au/">www.dec.wa.gov.au/</a>	ministère de l'Environnement et de la Conservation (Australie-Occidentale)
<a href="http://www.dtae.tas.gov.au/">www.dtae.tas.gov.au/</a>	Ministère du Tourisme, des Arts et de l'Environnement (Tasmanie)
<a href="http://www.dpiw.tas.gov.au/">www.dpiw.tas.gov.au/</a>	Ministère des Industries primaires et de l'Eau (Tasmanie)
<a href="http://www.nt.gov.au/nreta/">www.nt.gov.au/nreta/</a>	Ministère des Ressources naturelles, de l'Environnement et des Arts (Territoire du Nord)
<a href="http://www.environment.act.gov.au/">www.environment.act.gov.au/</a>	Environnement et Loisirs (Territoire de la capitale australienne)

**Sites non gouvernementaux**

<a href="http://www.ancid.org.au/">www.ancid.org.au/</a>	Australian National Committee on Irrigation and Drainage
<a href="http://www.iclei.org/index.php?id=home">www.iclei.org/index.php?id=home</a>	ICLEI Local Governments for Sustainability Oceania

[www.ittis.org/](http://www.ittis.org/)

Système d'information international  
sur les bois tropicaux

[www.tai.org.au/](http://www.tai.org.au/)

The Australia Institute

[www.travelsmart.gov.au/](http://www.travelsmart.gov.au/)

Travel Smart Australia

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16  
IMPRIMÉ EN FRANCE  
(97 2007 13 2 P) ISBN 978-92-64-03960-5 – n° 55816 2007

# Examens environnementaux de l'OCDE

## AUSTRALIE

### Thèmes couverts :

Gestion de l'eau  
Gestion de la nature et de la biodiversité  
Gestion de la qualité de l'air  
Interface environnement-économie  
Agriculture et environnement  
Interface environnement-social  
Engagements et coopération au niveau international

Cet ouvrage s'inscrit dans le programme d'examens environnementaux que conduit l'OCDE sur ses pays membres. Les efforts menés pour atteindre les objectifs nationaux et satisfaire aux engagements internationaux y sont évalués en détails. Les analyses s'appuient sur un large ensemble de données économiques et environnementales et conduisent à des recommandations sur les progrès à faire dans les domaines de l'environnement et du développement durable.

Le premier cycle d'*Examens environnementaux de l'OCDE* de ses pays membres a été achevé en 2000. Le second cycle met l'accent sur la gestion de l'environnement, le développement durable et les engagements internationaux.

### Examens récents disponibles

• Pays de l'OCDE	2001
• Allemagne	2001
• Islande	2001
• Norvège	2001
• Portugal	2001
• République slovaque	2002
• Japon	2002
• Royaume-Uni	2002
• Italie	2002
• Pays-Bas	2003
• Pologne	2003
• Mexique	2003
• Autriche	2003
• Canada	2004
• Suède	2004
• Espagne	2004
• France	2005
• Chili*	2005
• République tchèque	2005
• États-Unis	2006
• Corée	2006
• Nouvelle-Zélande	2007
• Chine*	2007
• Belgique	2007
• Suisse	2007
• Danemark	2008
• Australie	2008

\* Pays non membre de l'OCDE.

Le texte complet de cet ouvrage est disponible en ligne à l'adresse suivante :  
[www.sourceocde.org/environnement/9789264039629](http://www.sourceocde.org/environnement/9789264039629)

Les utilisateurs ayant accès à tous les ouvrages en ligne de l'OCDE peuvent également y accéder via :  
[www.sourceocde.org/9789264039629](http://www.sourceocde.org/9789264039629)

**SourceOCDE** est une bibliothèque en ligne qui a reçu plusieurs récompenses. Elle contient les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'OCDE. Pour plus d'informations sur ce service ou pour obtenir un accès temporaire gratuit, veuillez contacter votre bibliothécaire ou [SourceOECD@oecd.org](mailto:SourceOECD@oecd.org).

## RÉFÉRENCES

- I.A Données sur l'environnement
- I.B Données économiques
- I.C Données sociales
- II.A Liste d'accords multilatéraux (mondiaux)
- II.B Liste d'accords multilatéraux (régionaux)
- III. Abréviations
- IV. Contexte physique
- V. Sites Internet liés à l'environnement

## I.A: DONNÉES SUR L'ENVIRONNEMENT (1)

		CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK
<b>SOLS</b>												
Superficie totale (1000 km <sup>2</sup> )		9971	1958	9629	378	100	<b>7713</b>	270	84	31	79	43
Principales zones protégées (% de la superficie totale)	2	8.7	9.2	25.1	17.0	9.6	<b>18.5</b>	32.4	28.0	3.4	15.8	11.1
Utilisation d'engrais azotés (t/km <sup>2</sup> de terre agricole)		2.5	1.2	2.7	9.0	20.1	<b>0.2</b>	2.6	2.9	10.7	6.9	7.8
Utilisation de pesticides (t/km <sup>2</sup> de terre agricole)		0.06	0.04	0.08	1.24	1.20	-	0.02	0.09	0.69	0.10	0.11
Densité des cheptels (eq. tête d'ovins/km <sup>2</sup> de terre agricole)		192	256	191	1011	1560	<b>62</b>	685	492	1790	287	912
<b>FORÊTS</b>												
Superficie des forêts (% des terres)		45.3	33.9	32.6	68.9	63.8	<b>21.4</b>	34.7	41.6	22.4	34.1	12.7
Utilisation des ressources forestières (récoltes/croissance)		0.4	0.2	0.6	0.4	0.1	<b>0.6</b>	..	0.7	0.9	0.7	0.7
Importations de bois tropicaux (USD/hab.)	3	1.6	0.2	2.1	10.7	6.1	<b>4.0</b>	3.4	0.4	24.2	0.3	3.8
<b>ESPECES MENACÉES</b>												
Mammifères (% des espèces connues)		31.6	34.0	18.8	24.0	17.9	<b>24.7</b>	18.0	22.0	30.5	18.9	22.0
Oiseaux (% des espèces connues)		12.9	17.0	11.6	12.9	13.3	<b>12.5</b>	21.0	27.3	28.1	49.5	13.2
Poissons (% des espèces connues)		7.3	34.4	14.4	25.3	9.2	<b>0.8</b>	10.0	41.7	23.8	40.0	15.8
<b>EAU</b>												
Prélèvements d'eau (% du volume brut annuel disponible)		1.5	15.9	19.2	20.4	36.2	<b>4.8</b>	1.7	5.0	32.5	12.7	4.1
Traitement public des eaux usées (% de population desservie)		72	35	71	67	79	..	80	86	46	71	88
Prises de poissons (% des prises mondiales)		1.2	1.4	5.3	4.7	1.7	<b>0.2</b>	0.6	-	-	-	1.1
<b>AIR</b>												
Émissions d'oxydes de soufre (kg/hab.)		76.3	12.2	49.4	6.7	10.4	<b>123.6</b>	18.6	4.4	14.5	22.2	4.0
(kg/1000 USD PIB)	4	2.6	1.4	1.4	0.3	0.6	<b>4.2</b>	0.8	0.2	0.5	1.4	0.1
variation en % (1990-2005)		-27	..	-31	-14	-46	<b>58</b>	39	-55	-58	-88	-88
Émissions d'oxydes d'azote (kg/hab.)		78.4	12.0	63.9	15.8	24.4	<b>78.0</b>	39.0	24.7	26.3	32.3	34.3
(kg/1000 USD PIB)	4	2.7	1.4	1.8	0.6	1.3	<b>2.7</b>	1.7	0.9	0.9	2.0	1.1
variation en % (1990-2005)		-6	18	-19	-2	47	<b>25</b>	16	-3	-24	-40	-32
Émissions de dioxyde de carbone (t./hab.)	5	17.2	3.6	19.8	9.5	9.6	<b>17.6</b>	8.1	9.2	11.1	11.6	9.4
(t./1000 USD PIB)	4	0.57	0.39	0.54	0.36	0.50	<b>0.61</b>	0.36	0.31	0.40	0.69	0.32
variation en % (1990-2004)		29	27	20	15	105	<b>36</b>	49	31	7	-23	1
<b>PRODUCTION DE DÉCHETS</b>												
Déchets industriels (kg/1000 USD PIB)	4, 6	..	..	..	40	40	<b>20</b>	10	..	50	30	10
Déchets municipaux (kg/hab.)	7	420	340	750	400	380	<b>690</b>	400	560	460	290	740
Déchets nucléaires (t./Mtep de ATEP)	8	6.2	0.1	1.0	1.5	3.2	-	-	-	2.2	1.7	-

.. non disponible. - nul ou négligeable.

1) Les données se rapportent à la dernière année disponible. Elles comprennent des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat.

Les totaux partiels sont soulignés. Les variations de définition peuvent limiter la comparabilité entre les pays.

2) Catégories I à VI de l'UICN et zones protégées sans catégorie UICN assignée; les classifications nationales peuvent être différentes.

3) Importations totales de liège et de bois en provenance des pays tropicaux non-OCDE.

4) PIB aux prix et parités de pouvoir d'achat de 2000.

Source: Compendium de données OCDE sur l'environnement.

## OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD*	OCDE*
338	549	357	132	93	103	70	301	3	42	324	313	92	49	506	450	41	779	245	35042
9.1	13.3	31.5	5.2	8.9	9.5	1.2	19.0	17.1	18.9	6.4	29.0	8.5	25.2	9.5	9.5	28.7	4.3	30.1	16.4
5.9	7.6	10.4	2.9	5.8	0.7	7.9	5.2	-	13.8	10.1	4.8	2.3	3.7	3.5	5.2	3.6	3.6	6.3	2.2
0.06	0.27	0.17	0.14	0.17	-	0.05	0.58	0.33	0.41	0.08	0.06	0.40	0.16	0.14	0.05	0.10	0.06	0.21	0.07
290	514	689	245	207	65	1139	488	4351	2142	845	315	498	226	339	409	794	290	674	208
75.5	31.6	30.2	22.8	19.5	1.3	9.4	23.3	34.5	9.5	39.2	30.0	36.9	41.6	33.3	73.5	30.8	27.0	11.6	34.4
0.7	0.6	0.5	0.6	0.5	-	0.7	0.5	0.5	0.6	0.5	0.6	0.8	0.5	0.5	0.7	0.8	0.5	0.6	0.6
1.4	6.8	1.8	2.7	0.1	2.8	11.2	7.2	-	15.6	3.6	0.3	17.6	0.1	6.2	2.2	0.6	0.5	2.7	4.0
11.9	19.0	41.8	37.8	71.1	-	1.8	40.7	51.6	18.6	3.4	14.1	17.7	22.2	26.3	22.4	32.9	22.2	6.3	..
13.3	19.2	27.3	1.9	18.8	44.0	5.4	18.4	50.0	21.5	7.7	8.6	13.7	14.4	25.5	19.1	36.4	30.8	15.4	..
11.8	31.9	68.2	26.2	32.1	-	23.1	29.0	27.9	48.9	-	7.0	22.9	24.1	52.9	16.4	38.9	9.9	11.1	..
2.1	17.5	18.9	12.1	4.7	0.1	2.3	44.0	3.3	10.0	0.9	18.3	12.0	1.3	33.3	1.5	4.7	17.0	22.4	11.4
81	79	93	56	57	50	70	69	95	99	76	59	60	52	55	85	97	35	98	68
0.1	0.7	0.3	0.1	-	1.9	0.3	0.3	-	0.6	2.7	0.2	0.2	-	0.9	0.3	-	0.5	0.7	26.2
16.4	9.0	7.4	46.3	24.5	35.0	24.5	11.6	6.7	5.3	4.9	38.1	28.4	19.0	37.3	6.5	2.3	25.2	16.9	27.5
0.6	0.3	0.3	2.6	1.7	1.2	0.8	0.4	0.1	0.2	0.1	3.5	1.5	1.6	1.7	0.2	0.1	3.4	0.6	1.1
-64	-60	-89	4	-76	22	-48	-63	-80	-58	-58	-55	-9	-81	-29	-45	-60	18	-73	-41
40.5	22.6	17.2	28.9	17.9	90.4	31.0	22.2	38.1	26.6	46.9	20.8	27.8	19.0	34.7	27.1	11.4	13.1	26.8	34.2
1.5	0.8	0.7	1.6	1.2	3.1	1.0	0.8	0.7	0.9	1.3	1.9	1.5	1.6	1.6	1.0	0.4	1.8	1.0	1.4
-32	-29	-48	11	-24	-2	5	-34	-27	-28	-5	-38	13	-53	14	-25	-46	35	-43	-18
13.2	6.4	10.3	8.5	5.6	7.7	10.2	7.9	24.9	11.4	7.9	7.8	5.7	7.0	7.7	5.8	6.0	2.9	9.0	11.1
0.47	0.23	0.40	0.43	0.38	0.24	0.31	0.30	0.45	0.39	0.21	0.65	0.31	0.55	0.34	0.20	0.20	0.40	0.32	0.44
25	9	-12	33	-19	19	37	16	7	18	26	-15	52	-34	59	1	8	63	-4	17
110	50	20	..	30	10	40	20	30	40	20	120	50	130	30	110	-	30	30	50
470	540	600	440	460	520	740	540	710	620	760	250	470	270	650	480	650	440	580	560
1.9	4.2	1.2	-	1.7	-	-	-	-	0.1	-	-	-	3.0	1.2	4.1	1.9	-	1.0	1.5

UKD: pesticides et esp. protégées: Grande Bretagne; prélèv. d'eau et trait. public des eaux usées: Angleterre et Pays de Galles.

5) CO<sub>2</sub> dû à l'utilisation d'énergie uniquement; approche sectorielle; les soutages marins et aéronautiques internationaux sont exclus.

6) Déchets en provenance des industries manufacturières.

7) CAN, NZL: déchets des ménages uniquement.

8) Combustibles irradiés produits dans les centrales nucléaires, en tonnes de métal lourd, par millions de tonnes équivalent pétrole d'approvisionnement total en énergie primaire.

## I.B: DONNÉES ÉCONOMIQUES (1)

	CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK
<b>PRODUIT INTÉRIEUR BRUT</b>											
PIB, 2005 (milliards USD aux prix et PPA 2000)	990	983	11049	3477	958	<b>596</b>	94	246	294	182	164
variation en % (1990-2005)	51.3	53.8	55.3	21.6	125.0	<b>64.5</b>	58.2	38.2	33.2	22.7	38.1
par habitant, 2005 (1000 USD/hab.)	30.6	9.3	37.3	27.2	19.9	<b>29.3</b>	22.9	29.9	28.2	17.8	30.3
Exportations, 2005 (% du GDP)	37.9	29.9	10.5	14.3	42.5	<b>19.1</b>	27.9	54.4	86.3	71.6	48.5
<b>INDUSTRIE</b> 2											
Valeur ajoutée dans l'industrie (% du PIB)	32	27	23	31	43	<b>26</b>	25	32	27	40	27
Production industrielle: variation en % (1990-2005)	46.7	51.3	55.9	3.2	210.9	<b>30.5</b>	29.5	70.1	21.0	11.8	38.3
<b>AGRICULTURE</b>											
Valeur ajoutée dans l'agriculture (% du PIB)	3	3	4	2	1	4	4	7	2	1	4
Production agricole: variation en % (1990-2005)	25.6	41.5	27.6	-12.3	19.3	<b>25.4</b>	47.9	9.9	13.0	..	0.7
Cheptel, 2005 (million éq. têtes d'ovins)	118	275	787	53	30	<b>283</b>	99	17	25	12	24
<b>ÉNERGIE</b>											
Approvisionnement total, 2005 (Mtep)	272	177	2340	530	214	<b>122</b>	17	34	57	45	20
variation en % (1990-2005)	29.9	42.0	21.4	19.3	128.9	<b>39.3</b>	22.9	37.1	15.2	-7.7	9.6
Intensité énergétique, 2005 (tep/1000 USD PIB)	0.27	0.18	0.21	0.15	0.22	<b>0.20</b>	0.18	0.14	0.19	0.25	0.12
variation en % (1990-2005)	-14.2	-7.7	-21.8	-1.8	1.7	<b>-15.3</b>	-22.3	-0.8	-13.5	-24.8	-20.6
Structure de l'approvisionnement en énergie, 2005 (%)	4										
Combustibles solides	10.2	4.9	23.8	21.1	23.1	<b>44.5</b>	11.9	11.9	9.1	43.6	19.1
Pétrole	35.5	58.8	40.8	47.4	45.0	<b>31.1</b>	40.4	42.5	40.7	21.6	42.1
Gaz	29.4	25.0	21.8	13.3	12.8	<b>18.9</b>	18.9	24.2	25.2	16.6	22.6
Nucléaire	8.8	1.6	9.0	15.0	17.9	-	-	-	22.1	14.0	-
Hydro, etc.	16.1	9.7	4.7	3.2	1.2	<b>5.5</b>	28.9	21.4	2.9	4.2	16.3
<b>TRANSPORTS ROUTIERS</b> 5											
Volumes de la circulation routière par habitant, 2004 (1000 véh.-km/hab.)	9.8	0.7	16.2	6.5	3.2	<b>9.8</b>	12.3	9.3	9.0	4.6	7.8
Parc de véhicules routiers, 2005 (10 000 véhicules)	1883	2205	24119	7404	1540	<b>1348</b>	271	502	559	439	245
variation en % (1990-2005)	13.8	129.3	27.8	31.1	353.5	<b>37.9</b>	47.0	36.0	31.2	69.4	29.5
par habitant (véh./100 hab.)	58	21	81	58	32	<b>66</b>	66	61	54	43	45

.. non disponible. - nul ou négligeable.

1) Les données peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat. Les totaux soulignés sont partiels.

2) Valeur ajoutée: industries extractives et manufacturières, électricité, gaz, eau et construction;  
production: exclut la construction.

Source: Compendium de données OCDE sur l'environnement.

## OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	OCDE
153	1693	2165	225	156	10	141	1521	26	478	180	475	194	73	995	269	231	568	1699	30283
37.4	29.5	26.6	56.3	33.3	57.2	156.5	20.9	90.8	40.4	59.6	68.2	37.2	35.9	54.5	35.2	17.1	75.6	43.3	44.3
29.1	27.8	26.2	20.3	15.4	33.8	34.2	26.0	56.8	29.3	39.0	12.4	18.4	13.6	22.9	29.7	31.0	7.9	28.3	25.9
41.8	26.0	40.7	20.8	66.4	32.0	81.2	26.3	159.3	69.9	45.3	37.2	28.6	77.3	25.5	48.6	47.9	27.4	26.4	24.3
32	25	30	23	31	27	42	29	20	26	38	30	29	32	30	28	27	31	26	29
75.6	18.2	16.9	19.5	92.2	..	312.8	10.5	57.6	20.8	35.5	113.0	15.1	19.5	27.0	55.3	27.6	78.3	8.6	<u>34.6</u>
4	3	1	7	4	9	3	3	1	3	2	3	4	5	3	2	1	12	1	3
-3.9	0.9	-4.7	10.1	-10.5	5.4	2.6	10.7	12.9	-9.2	-9.4	-15.8	1.1	..	7.4	-10.2	-4.3	18.2	-8.0	..
8	156	117	21	12	1	50	64	6	42	9	58	19	6	100	13	12	111	113	2639
35	276	345	31	28	4	15	185	5	82	32	93	27	19	145	52	27	85	234	5548
19.8	21.1	-3.2	39.7	-2.8	66.9	47.5	25.2	33.7	22.6	49.3	-6.9	53.1	-11.7	59.4	9.7	8.6	60.9	10.3	22.6
0.23	0.16	0.16	0.14	0.18	0.36	0.11	0.12	0.18	0.17	0.18	0.20	0.14	0.26	0.15	0.19	0.12	0.15	0.14	0.18
-12.8	-6.5	-23.6	-10.7	-27.1	6.2	-42.5	3.5	-29.9	-12.7	-6.4	-44.7	11.5	-35.0	3.2	-18.9	-7.2	-8.4	-23.1	-15.1
14.8	5.1	23.7	29.2	11.3	2.7	17.8	9.1	1.8	10.2	2.3	58.1	12.6	22.2	14.1	5.0	0.6	26.3	16.2	20.4
32.0	32.5	35.8	57.7	26.5	24.5	56.7	45.2	70.3	41.0	42.8	23.6	59.8	18.1	49.1	28.3	48.1	35.0	36.3	40.6
10.8	14.6	23.4	7.7	44.4	-	23.0	39.0	26.2	44.0	15.6	13.0	14.1	30.8	20.5	1.6	10.5	26.7	36.4	21.8
18.1	41.9	12.3	-	13.3	-	-	-	-	1.3	-	-	-	24.4	10.3	35.9	23.0	-	9.1	11.0
24.3	5.9	4.8	5.4	4.5	72.7	2.6	6.7	1.7	3.6	39.3	5.3	13.5	4.5	6.0	29.2	17.9	11.9	2.0	6.2
9.7	8.6	7.1	8.7	2.3	10.2	9.5	8.9	8.9	8.0	7.8	3.9	7.4	2.7	4.8	8.2	8.0	0.8	8.2	8.4
282	3617	4803	552	333	21	198	3894	34	806	252	1472	552	150	2516	463	419	843	3217	64939
26.2	27.1	28.8	118.7	49.4	59.8	108.5	30.2	68.0	40.7	29.9	126.8	151.3	44.4	74.2	17.9	28.9	257.1	35.0	38.7
54	59	58	50	33	72	48	66	74	49	55	39	52	28	58	51	56	12	54	56

3) Agriculture, sylviculture, chasse, pêche, etc.

4) La décomposition ne comprend pas le commerce d'électricité.

5) Se rapporte aux véhicules routiers à quatre roues ou plus, sauf pour l'Italie, dont les chiffres comprennent également les véhicules de marchandises à trois roues.

## I.C: DONNÉES SOCIALES (1)

	CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	
<b>POPULATION</b>												
Population totale, 2005 (100 000 hab.)	323	1053	2965	1278	481	<b>203</b>	41	82	104	102	54	
variation en % (1990-2005)	16.6	25.4	18.8	3.5	12.3	<b>19.2</b>	21.9	6.7	4.7	-1.4	5.3	
Densité de population, 2005 (hab./km <sup>2</sup> )	3.2	53.8	30.8	338.2	483.3	<b>2.6</b>	15.2	98.2	341.9	129.6	125.7	
Indice de vieillissement, 2004 (+ de 64/ - de 15 ans)	72.3	18.6	59.7	140.3	44.4	<b>65.4</b>	54.9	97.1	97.2	91.6	79.5	
<b>SANTÉ</b>												
Espérance de vie des femmes à la naissance, 2004 (ans)	82.4	77.6	80.1	85.6	80.8	<b>83.0</b>	81.3	82.1	82.4	79.0	79.9	
Mortalité infantile, 2004 (morts/1000 enfants nés vivants)	5.3	19.7	6.9	2.8	5.3	<b>4.7</b>	6.2	4.5	4.3	3.7	4.4	
Dépenses, 2004 (% du PIB)	9.9	6.5	15.3	8.0	5.6	<b>9.6</b>	8.4	9.6	10.1	7.3	8.9	
<b>REVENU ET PAUVRETÉ</b>												
PIB par habitant, 2005 (1000 USD/hab.)	30.6	9.3	37.3	27.2	19.9	<b>29.3</b>	22.9	29.9	28.2	17.8	30.3	
Pauvreté (% pop. < 50% du revenu médian)	10.3	20.3	17.0	15.3	..	<b>11.2</b>	10.4	9.3	7.8	4.4	4.3	
Inégalités (indices de Gini)	2	30.1	48.0	35.7	31.4	..	<b>30.5</b>	33.7	26.0	26.0	24.0	
Salaires minimum/médians, 2000	3	42.5	21.1	36.4	32.7	25.2	<b>57.7</b>	46.3	x	49.2	32.3	x
<b>EMPLOI</b>												
Taux de chômage, 2005 (% de la population active civile)	4	6.8	3.5	5.1	4.4	3.7	<b>5.1</b>	3.7	5.2	8.4	7.9	4.8
Taux d'activité, 2005 (% des 15-64 ans)		79.2	58.6	66.0	78.0	68.5	<b>77.1</b>	67.8	78.4	67.7	71.1	81.0
Population active dans l'agriculture, 2004 (%)	5	2.6	15.9	1.6	4.5	8.1	<b>3.7</b>	7.5	5.0	2.0	4.3	3.1
<b>ÉDUCATION</b>												
Éducation, 2004 (% 25-64 ans)	6	84.3	22.6	87.9	84.0	74.4	<b>64.1</b>	77.6	80.2	63.6	89.1	81.4
Dépenses, 2003 (% du PIB)	7	6.1	6.8	7.5	4.8	7.5	<b>5.8</b>	6.8	5.5	6.1	4.7	7.0
<b>AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT</b>												
APD, 2006 (% du RNB)		0.30	..	0.17	0.25	..	<b>0.30</b>	0.27	0.48	0.50	..	0.80
APD, 2006 (USD/hab.)		114	..	76	91	..	<b>103</b>	62	183	187	..	411

.. non disponible. - nul ou négligeable. x ne s'applique pas.

1) Les données peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat. Les totaux soulignés sont partiels.

2) Distribution des revenus échelonnée de 0 (égale) à 100 (inégal); les chiffres se rapportent au revenu disponible total (comprenant tous les revenus, impôts et avantages) pour la population totale.

3) Salaire minimum en pourcentage du revenu médian y compris les heures supplémentaires et bonus.

Source: OCDE.

## OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	OCDE
52	609	825	111	101	3	41	586	5	163	46	382	106	54	434	90	74	721	600	11690
5.2	7.3	3.9	10.0	-2.8	16.1	17.9	3.3	18.5	9.2	9.0	0.3	7.0	1.7	11.7	5.5	10.8	28.3	4.8	12.0
15.5	110.8	231.0	84.1	108.4	2.9	58.8	194.5	175.9	393.0	14.3	122.0	114.8	109.9	85.8	20.1	180.2	92.5	245.0	33.4
89.6	88.5	134.5	121.5	98.7	52.2	53.5	133.1	75.3	74.2	74.3	76.9	107.8	66.8	116.0	97.3	100.8	19.4	87.1	70.2
82.3	83.8	81.4	81.4	76.9	82.7	80.7	82.5	81.0	81.4	82.3	79.4	80.5	77.8	83.8	82.7	83.7	73.8	80.7	..
3.3	3.9	4.1	4.1	6.6	2.8	4.9	4.1	3.9	4.1	3.2	6.8	4.0	6.8	3.5	3.1	4.2	23.6	5.1	..
7.5	10.5	10.6	10.0	8.0	10.2	7.1	8.8	8.0	9.2	9.2	6.5	10.1	5.9	8.1	9.1	11.6	7.7	8.4	..
29.1	27.8	26.2	20.3	15.4	33.8	34.2	26.0	56.8	29.3	39.0	12.4	18.4	13.6	22.9	29.7	31.0	7.9	28.3	25.9
6.4	7.0	9.8	13.5	8.2	..	15.4	12.9	5.5	6.0	6.3	9.8	13.7	..	11.5	5.3	6.7	15.9	11.4	10.2
25.0	28.0	28.0	33.0	27.0	35.0	32.0	33.0	26.0	27.0	25.0	31.0	38.0	33.0	31.0	23.0	26.7	45.0	34.0	30.7
x	60.8	x	51.3	37.2	x	55.8	x	48.9	47.1	x	35.5	38.2	..	31.8	x	x	..	41.7	..
8.4	9.9	9.6	9.8	7.2	2.6	4.4	7.7	4.5	4.7	4.6	17.7	7.6	16.3	9.2	6.4	4.5	10.0	4.8	6.6
74.6	69.3	78.2	64.9	60.0	84.6	72.5	62.6	69.1	77.9	79.1	63.9	77.5	68.7	71.3	78.3	86.3	53.0	76.0	68.7
4.9	3.5	2.4	12.6	5.3	6.3	6.4	4.5	1.3	3.0	3.5	18.0	12.1	5.1	5.5	2.1	3.7	34.0	1.3	6.1
77.6	65.3	83.9	56.2	75.4	60.0	62.9	48.2	62.3	70.7	88.3	50.1	25.2	84.7	45.0	82.9	84.5	26.1	65.1	67.5
6.1	6.3	5.3	4.2	6.1	8.0	4.4	5.1	3.6	5.0	6.6	6.4	5.9	4.7	4.7	6.7	6.5	3.7	6.1	5.8
0.39	0.47	0.36	0.16	..	..	0.53	0.20	0.89	0.81	0.89	..	0.21	..	0.32	1.03	0.39	..	0.52	0.30
157	171	126	35	..	..	235	62	633	334	631	..	37	..	86	437	220	..	209	63

4) Taux de chômage standardisés; MEX, ISL, TUR: définitions courantes.

5) Population active civile dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

6) Enseignement secondaire ou supérieur; OCDE: moyenne des taux.

7) Dépenses publiques et privées pour les établissements d'enseignement; OCDE: moyenne des taux.

8) Aide publique au développement des pays Membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

## II.A: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

		CAN	MEX	USA
1946	Washington	Conv. - Réglementation de la chasse à la baleine	Y D	R R
1956	Washington	Protocole	Y D	R R
1949	Genève	Conv. - Circulation routière	Y R	R
1957	Bruxelles	Conv. - Limitation de la responsabilité des propriétaires de navires de mer	Y S	
1979	Bruxelles	Protocole	Y	
1958	Genève	Conv. - Pêche et conservation des ressources biologiques de la haute mer	Y S	R R
1959	Washington	Traité - Antarctique	Y R	R
1991	Madrid	Protocole au traité Antarctique (protection de l'environnement)	Y R	R
1960	Genève	Conv. - Protection des travailleurs contre les radiations ionisantes (OIT 115)	Y	R
1962	Bruxelles	Conv. - Responsabilité des exploitants de navires nucléaires		
1963	Vienne	Conv. - Responsabilité civile en matière de dommage nucléaire	Y	R
1988	Vienne	Protocole commun relatif à l'application des Conventions de Vienne et de Paris	Y	
1997	Vienne	Protocole portant modification de la convention de Vienne	Y	
1963	Moscou	Traité - Interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau	Y R	R R
1964	Copenhague	Conv. - Conseil international pour l'exploration de la mer	Y R	R
1970	Copenhague	Protocole	Y R	R
1969	Bruxelles	Conv. - Intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures (INTERVENTION)	Y	R R
1973	Londres	Protocole (substances autres que les hydrocarbures)	Y	R R
1969	Bruxelles	Conv. - Responsabilité civile pour les dommages dus à la poll. par les hydrocarbures (CLC)	Y D	D S
1976	Londres	Protocole	Y R	R
1992	Londres	Protocole	Y R	R
1970	Berne	Conv. - Transport des marchandises par chemins de fer (CIM)	Y	
1971	Bruxelles	Conv. - Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la poll. par les hydrocarbures (FUND)	Y D	D S
1976	Londres	Protocole	Y R	R
1992	Londres	Protocole (remplace la Convention de 1971)	Y R	R
2000	Londres	Amendement au protocole (limites des compensations)	Y R	R
2003	Londres	Protocole (fonds supplémentaire)		
1971	Bruxelles	Conv. - Responsabilité civile dans le domaine du transport maritime de matières nucléaires	Y	
1971	Londres, Moscou, Washington	Traité. - Interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans, ainsi que dans leur sous-sol	Y R	R R
1971	Ramsar	Conv. - Zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau	Y	R R
1982	Paris	Protocole	Y R	R R
1987	Regina	Amendement de Regina	Y R	R
1971	Genève	Conv. - Protection contre les risques d'intoxication dus au benzène (OIT 136)	Y	

## OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	UE	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
D	D			D		D	D	D	D			R		S		D	D	R	R	R	R	R	R	D	R	D		
	R			R			S	S							R		R	R		R	R	R	R	R	D	D		
	R	S		R		R	R	R				S	S		R		R	R		R	R	R	R	R	R	R		
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		R		R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	S	R	R	S	R	R	R	R	R	S		R		R	R	R		S	R	R	S	R	S	R	
R				R	R	R	R	R	R	R	R	R			R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
S				S			S				S			S		R		R		S								
				R					R								R		R	S						S		
				S	R	R	R	S	R	R	R	R			R		R	R	R	S	R	S	R	S	R	S	S	
				S					S			S			S					S								
R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	
				R		R	R	R	R			R	R				R	R	R	R		R	R		R	R	R	
				R		R	R	R	R			R	R				R	R	R	R		R	R		R	R	R	
R	S	R	R		R		R	R	R	R	S		R	R	R		R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	
		R	S		R		R	R	R	R			R	R			R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	
D	D	D	D		D		D	D	D	D		D	D	D	R	D	D	D	D		D	D	D	D	D	D	D	
R	R	R			R		R	R	R	R	R		R	D	R	R	R	R	R	R		R	R	R		R	R	
R	R	R	R		R		R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	
				R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
D	D	D	D		R		D	D	D	D	D		D	D	D		D	D	D	R		D	D	D	D	D	D	
R		R	R		R		R	R	R	R	R		R	D	R		R	R	R	R		R	R	R	R	R	D	
R	R	R	R		R		R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	
R		R			R		R	R	R	R			R	R		R	R	R	R	R		R	R		R	R	R	
				R		R	R	R	R				R	R	R		S	R	R							S		
R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R				R	R	R	R	
				R		R	R	R	R	R	R		R			R		R	R				R	R		R	R	

## II.A: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX) (suite)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

		CAN	MEX	USA
1972	Londres, Mexico, Moscou, Washington	Conv. - Prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets (LC)		Y R R R
1996	Londres	Protocole à la Conv. - Prévention de la poll. des mers résultant de l'immersion de déchets		R S
1972	Genève	Conv. - Protection des obtentions végétales (révisée)		Y R R R
1978	Genève	Modification		Y R R R
1991	Genève	Modification		Y R
1972	Genève	Conv. - Sécurité des conteneurs (CSC)		Y R R R
1972	Londres, Moscou, Washington	Conv. - Responsabilité internationale pour les dommages causés par les objets spatiaux		Y R R R
1972	Paris	Conv. - Protection du patrimoine mondial, culturel et naturel		Y R R R
1973	Washington	Conv. - Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)		Y R R R
1974	Genève	Conv. - Prévention et contrôle des risques professionnels causés par les substances et agents cancérigènes (OIT 139)		Y
1976	Londres	Conv. - Limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes (LLMC)		Y R
1996	Londres	Amendement à la convention		Y S
1977	Genève	Conv. - Protection des travailleurs contre les risques professionnels dus à la pollution de l'air, au bruit et aux vibrations (OIT 148)		Y
1978	Londres	Protocole - Prévention de la pollution par les navires (MARPOL PROT)		Y R R R
1978	Londres	Annexe III		Y R R
1978	Londres	Annexe IV		Y
1978	Londres	Annexe V		Y R R
1997	Londres	Annexe VI		Y S
1979	Bonn	Conv. - Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage		Y
1991	Londres	Accord - Conservation des chauves-souris en Europe		Y
1992	New York	Accord - Préservation des petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord		Y
1996	Monaco	Accord - Préservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique contiguë		Y
1996	La Haye	Accord - Conservation des oiseaux d'eau migrateurs africains et eurasiens		Y
2001	Canberra	Accord - Mesures de conservation pour les albatros et pétrels		Y
1982	Montego Bay	Conv. - Droit de la mer		Y R R
1994	New York	Accord - relatif à la mise en oeuvre de la partie XI de la convention		Y R R S
1995	New York	Accord - Aux fins des dispositions de la convention sur la conservation et la gestion des stocks chevauchants et de poissons grands migrateurs		Y R R
1983	Genève	Accord - Bois tropicaux		Y R R
1994	New York	Accord révisé - Bois tropicaux		Y R R R
1985	Vienne	Conv. - Protection de la couche d'ozone		Y R R R
1987	Montréal	Protocole (substances qui appauvrissent la couche d'ozone)		Y R R R
1990	Londres	Amendement au protocole		Y R R R
1992	Copenhague	Amendement au protocole		Y R R R



## II.A: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX) (suite)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

		CAN	MEX	USA
1997	Montréal	Amendement au protocole		Y R R
1999	Pékin	Amendement au protocole		Y R R
1986	Vienne	Conv. - Notification rapide d'un accident nucléaire		Y R R R
1986	Vienne	Conv. - Assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique		Y R R R
1989	Bâle	Conv. - Contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination		Y R R S
1995	Genève	Amendement		
1999	Bâle	Prot. - Responsabilité et indemnisation en cas de dommages		
1989	Londres	Conv. - Assistance		Y R R R
1990	Genève	Accord - Sécurité de l'utilisation des produits chimiques dans le cadre professionnel (OIT 170)		Y R
1990	Londres	Conv. - Préparation, lutte et coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC)		Y R R R
2000	Londres	Protocole - Pollution due au transport de substances dangereuses et nocives (OPRC-HNS)		
1992	Rio de Janeiro	Conv. - Diversité biologique		Y R R S
2000	Montréal	Prot. - prévention des risques biotechnologiques (Cartagena)		Y S R
1992	New York	Conv. - Convention-cadre sur les changements climatiques		Y R R R
1997	Kyoto	Protocole		Y R R S
1993	Paris	Conv. - Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction		Y R R R
1993	Genève	Conv. - Prévention des accidents industriels majeurs (OIT 174)		Y
1993		Accord - Favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion		Y R R R
1994	Vienne	Conv. - Sûreté nucléaire		Y R R R
1994	Paris	Conv. - Sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique		Y R R R
1996	Londres	Conv. - Responsabilité et indemnisations pour les dommages dus au transport par mer de substances dangereuses et nocives (HNS)		S
1997	Vienne	Conv. - Indemnisation complémentaire pour les dommages nucléaires		S
1997	Vienne	Conv. - Convention commune sur la sûreté de la gestion des combustibles irradiés et des		Y R R
1997	New York	Conv. - Loi sur les utilisations autres que pour la navigation des cours d'eau internationaux		
1998	Rotterdam	Conv. - Procédure de consentement préalable applicable aux produits chimiques et pesticides dangereux (PIC)		Y R R S
2001	Londres	Conv. - Responsabilité civile pour les dommages dus aux déversements de pétrole des pétroliers		
2001	Londres	Conv. - Contrôle des systèmes antisalissure nuisibles sur les navires		S
2001	Stockholm	Conv. - Polluants organiques persistants		Y R R S

Source: UICN; OCDE.



## II.B: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (RÉGIONAUX)

		CAN	MEX	USA
1948	Baguio	Accord - Instituant la commission des pêches de l'Asie-Pacifique		
		Y		R
1956	Rome	Accord - Protection des végétaux dans la région de l'Asie et du Pacifique		
		Y		
1958	Genève	Accord - Adoption de conditions uniformes d'homologation et reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces des véhicules		
		Y		
1964	Bruxelles	Accord - Mesures convenues pour la conservation de la faune et de la flore de l'Antarctique		
		Y		R
1968	Paris	Conv. - Protection des animaux en transport international		
		Y		
1979	Strasbourg	Protocole		
		Y		
1969	Londres	Conv. - Protection du patrimoine archéologique		
		Y		
1972	Londres	Conv. - Protection des phoques de l'Antarctique		
		Y	R	R
1976	Apia	Conv. - Protection de la nature dans le Pacifique Sud		
		Y		
1979	Honiara	Conv. - Agence arbitrale des pêches du Pacifique Sud		
		Y		
1980	Canberra	Conv. - Conservation de la faune et flore marines de l'Antarctique		
		Y	R	R
1985	Rarotonga	Conv. - Sur une zone nucléaire libre dans le Pacifique Sud		
		Y		
1986	Nouméa	Conv. - Protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud		
		Y		R
1986	Nouméa	Protocole (prévention de la pollution résultant de l'immersion des déchets)		
		Y		R
1986	Nouméa	Protocole (coop. dans les interventions d'urgence contre les incidents générateurs de poll.)		
		Y		R
1993	Apia	Accord - Programme environnemental pour la région du Pacifique Sud		
		Y		S
1987	Port Moresby	Traité - Pêcheries du Pacifique Sud		
		Y		R
1989	Wellington	Conv. - Interdiction de la pêche au filet maillant dérivant de grande dim. dans le Pacifique Sud		
		Y		R
1990	Nouméa	Protocole		
		Y		R
1990	Nouméa	Protocole		
		Y	S	
1992	Honiara	Traité - Coopération dans la surveillance et l'application de la loi des Pêcheries du Pacifique Sud		
		Y		
1993	Tokyo	Memorandum d'entente sur le contrôle par l'État du port dans la région de l'Asie-Pacifique		
		Y	R	
1993	Canberra	Conv. - Protection du Thon Rouge du Pacifique Sud		
		Y		
1993	Rome	Accord - Création d'une commission du thon de l'Océan Indien		
		Y		
1994	Lisbonne	Traité - Charte sur l'énergie		
		Y		
1994	Lisbonne	Protocole (efficacité énergétique et les aspects environnementaux connexes)		
		Y		
1995	Port Moresby	Conv. - Convention régionale sur les déchets dang. et radioactifs (Convention de Waigani)		
		Y		
2000	Santiago	Accord - Conservation de la faune et flore marines de la haute mer du Pacifique Sud (Accord des Galapagos)		

Source: UICN; OCDE.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GR	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	ESP	SWE	CHE	TUR	UK	UE
R	R	R	R						R																		R
	R	R	R						R							R			R								R
R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R			R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R		R	R		R				R						R		R	R									R
			R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	D		R		R	D	R	R	R	R
			R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	D		R		R	D	R	R	R	R	R
			R	R		R	D	R	R		R	R	R	R	R				D		R	D	D	D	D	D	D
R		R	S		R			R	R						R		R	R									R
		R	R					R																			
		R	R					R																			
R	R	R	R	R			R	R	R	R					R		R	R	R			R	R				R
		R	R					R																			R
		R	R					R																			S
		R	R					R																			R
		R	R					R																			R
		R	R					R																			S
		R	R					R																			R
R	S		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	S		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R
	R	R																									

### Référence III

## ABRÉVIATIONS

AAA	Agriculture Advancing Australia
AADC	Centre australien de données sur l'Antarctique
ACT	Territoire de la capitale australienne
ADR	Règles de conception australiennes
AFCS	Système australien de certification des forêts
AGEIS	Système australien d'information sur les émissions de gaz à effet de serre
AHC	Conseil australien pour le patrimoine
AIE	Agence internationale de l'énergie
ALGA	Association australienne des autorités locales
AMSA	Autorité australienne de la sécurité maritime
ANCA	Agence australienne de protection de la nature
ANZECC	Conseil australien et néo-zélandais pour la protection de l'environnement
APD	Aide publique au développement
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique
AQIS	Service australien de quarantaine et d'inspection
ARIES	Institut australien de recherche sur l'éducation au service de la durabilité
ATEP	Approvisionnements totaux en énergie primaire
AusAID	Agence australienne pour le développement international
CAD	Comité d'aide au développement de l'OCDE
CCAMLR	Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CFC	Chlorofluorocarbones
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CO <sub>2</sub>	Dioxyde de carbone
COAG	Conseil des gouvernements australiens
COV	Composés organiques volatils
DAFF	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et des Forêts

DEC	Ministère de l'Environnement et de la Conservation (NSW)
DECC	Ministère de l'Environnement et du Changement climatique (NSW)
DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DEH	Ministère de l'Environnement et du Patrimoine
DEW	Ministère de l'Environnement et des Ressources en eau
DFAT	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur
DITR	Ministère de l'Industrie, du Tourisme et des Ressources naturelles
DTRS	Ministère des Transports et du Développement régional
EEBP	Programme sur les meilleures pratiques en matière d'efficacité énergétique
e-ELF	Formulaire électronique d'autorisation environnementale
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
EPA	Autorité de protection de l'environnement
EPBC	Protection de l'environnement et conservation de la biodiversité (loi)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FSC	Forest Stewardship Council
GNV	Gaz naturel véhicule
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
GVG	Guide du véhicule vert
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
HBFC	Hydrobromofluorocarbones
HC	Hydrocarbures
HCFC	Hydrochlorofluorocarbones
IBRA	Régionalisation biogéographique provisoire de l'Australie
ICESD	Comité intergouvernemental sur le développement écologiquement viable
ICLEI	Conseil international pour les initiatives écologiques locales
IGAE	Accord intergouvernemental sur l'environnement
INN	Illégale, non réglementée et non déclarée (pêche)
LBL	Autorisation en fonction de la charge polluante
LETDF	Fonds pour la démonstration des technologies à faibles émissions
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
MCE	Conseil ministériel de l'énergie
MDBC	Commission du bassin Murray-Darling
MDP	Mécanisme pour un développement propre
MRET	Objectif contraignant pour les énergies renouvelables
N <sub>2</sub> O	Hémioxyde d'azote
NAP	Plan national d'action contre la salinité et pour la qualité de l'eau
NEHS	Stratégie nationale pour la salubrité de l'environnement

NEPC	Conseil national pour la protection de l'environnement
NEPM	Mesure nationale de protection de l'environnement
NFEE	Cadre national d'action en faveur de l'efficacité énergétique
NH&MRC	Conseil national de la santé et de la recherche médicale
NHT	Fonds pour le patrimoine naturel
NLP	Programme national de conservation des terres
NLWRA	Audit national des ressources foncières et hydriques
NO <sub>x</sub>	Oxyde d'azote
NRMMC	Conseil ministériel de la gestion des ressources naturelles
NRS	Réseau national de réserves
NRSMPTA	Réseau représentatif national d'aires marines protégées
NSW	Nouvelle-Galles du Sud
NWI	Initiative nationale sur l'eau
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
OMI	Organisation maritime internationale
ONG	Organisation non gouvernementale
OPRC	Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures
PCB	Polychlorobiphényles
PDO	Potentiel de destruction de l'ozone
PEFC	Programme de reconnaissance des certifications forestières
PEhd	Polyéthylène à haute densité
PFC	Hydrocarbures perfluorés
PIB	Produit intérieur brut
PIMC	Conseil ministériel des industries primaires
PLP	Programme de lutte contre la pollution
PM <sub>10</sub>	Particules de diamètre inférieur à 10 microns
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPA	Parités de pouvoir d'achat
PPP	Principe pollueur-payeur
PROE	Programme régional océanique de l'environnement
RCD	Rabbit calicivirus disease (maladie hémorragique du lapin)
RFA	Accord forestier régional
RNB	Revenu national brut
SAO	Substance(s) appauvrissant la couche d'ozone
SF <sub>6</sub>	Hexafluorure de soufre
SO <sub>2</sub>	Dioxyde de soufre
SPP	Paiement à objet spécifique
TBT	Tributylétain

---

UICN	Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UTCATF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
WA	Australie-Occidentale
ZEE	Zone économique exclusive

## Référence IV

### CONTEXTE PHYSIQUE

L'Australie occupe un continent entier et les îles adjacentes, couvrant 7.68 millions de km<sup>2</sup> entre les océans Pacifique et Indien. Ses plus proches voisins sont la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'Indonésie. L'Australie s'étend sur quelque 3 500 kilomètres entre le Cap York au nord et l'extrémité la plus méridionale de l'État de Tasmanie, et sur près de 4 000 kilomètres d'est en ouest. En dehors de la cordillère orientale, la majeure partie du territoire forme un vaste plateau, interrompu par des montagnes peu élevées et des vallées. L'altitude moyenne est de 330 mètres et les reliefs dépassent rarement 1 200 mètres.

L'Australie possède un climat tropical de mousson dans le nord, un climat méditerranéen dans le sud et l'ouest, un climat tempéré au sud-est et une vaste zone aride ou semi-aride au centre. Près d'un tiers de l'Australie se trouve en région tropicale et plus de 80 % du territoire est doté d'un climat aride ou semi-aride. L'Australie se caractérise dans l'ensemble par un climat sec. Les précipitations annuelles tournent en moyenne autour de 465 mm et varient énormément, en partie parce que l'Australie se situe à proximité de l'oscillation australe El Niño. Les lacs d'eau douce permanents sont rares et l'eau drainée par les cours d'eau est peu abondante : le débit moyen du plus grand réseau hydrographique, le Murray-Darling au sud-est, n'atteint que 0.5 million de litres par seconde.

Le climat sec, associé à un sol peu profond et souvent stérile, influence fortement les modes d'utilisation du sol. Seulement 12 % du territoire autorise la croissance d'une végétation dense ou l'agriculture intensive. Dans l'ensemble, l'agriculture occupe quelque 60 % de la superficie terrestre, la plupart du temps sous forme d'herbages et de formations arbustives; les forêts et les autres terres boisées en couvrent 20 %, les agglomérations 1 % et les autres zones 19 %.

## Référence V

### SITES INTERNET LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

<b>Site Internet</b>	<b>Institution hôte</b>
<i>Gouvernement fédéral</i>	
<a href="http://www.abare.gov.au">www.abare.gov.au</a>	Bureau australien d'agriculture et d'économie des ressources
<a href="http://www.abs.gov.au/">www.abs.gov.au/</a>	Bureau australien des statistiques
<a href="http://www.daff.gov.au">www.daff.gov.au</a>	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et des Forêts
<a href="http://www.greenhouse.gov.au/">www.greenhouse.gov.au/</a>	Bureau australien de l'effet de serre
<a href="http://www.environment.gov.au/">www.environment.gov.au/</a>	Ministère de l'Environnement et des Ressources en eau
<a href="http://www.greenvehicle">www.greenvehicle</a>	Ministère des Transports et du Développement régional
<a href="http://enhealth.nphp.gov.au/">enhealth.nphp.gov.au/</a>	Conseil de santé environnementale
<a href="http://www.ephc.gov.au/">www.ephc.gov.au/</a>	Conseil de la protection de l'environnement et du patrimoine
<a href="http://www.gbrmpa.gov.au/">www.gbrmpa.gov.au/</a>	Autorité du parc marin de la Grande Barrière de corail
<a href="http://www.ilc.gov.au/">www.ilc.gov.au/</a>	Société foncière autochtone
<a href="http://www.lwa.gov.au/">www.lwa.gov.au/</a>	Ressources foncières et hydriques Australie
<a href="http://www.mdbc.gov.au/">www.mdbc.gov.au/</a>	Commission du bassin Murray-Darling
<a href="http://www.nht.gov.au/index.html">www.nht.gov.au/index.html</a>	Fonds pour le patrimoine naturel
<a href="http://www.nlwra.gov.au/">www.nlwra.gov.au/</a>	Audit national des ressources foncières et hydriques
<a href="http://www.nwc.gov.au/">www.nwc.gov.au/</a>	Commission nationale de l'eau
<a href="http://www.npi.gov.au/">www.npi.gov.au/</a>	Inventaire national des polluants

**États/territoires**

<a href="http://www.environment.nsw.gov.au/">www.environment.nsw.gov.au/</a>	Ministère de l'Environnement et de la Conservation (Nouvelle-Galles du Sud)
<a href="http://www.dnr.nsw.gov.au/">www.dnr.nsw.gov.au/</a>	Ministère des Ressources naturelles (Nouvelle-Galles du Sud)
<a href="http://www.dse.vic.gov.au/dse/index.htm">www.dse.vic.gov.au/dse/index.htm</a>	Ministère de la Durabilité et de l'Environnement (Victoria)
<a href="http://www.epa.vic.gov.au/">www.epa.vic.gov.au/</a>	Autorité de protection de l'environnement (Victoria)
<a href="http://www.epa.qld.gov.au/">www.epa.qld.gov.au/</a>	Agence de protection de l'environnement/ Service des parcs et de la nature (Queensland)
<a href="http://www.nrw.qld.gov.au/">www.nrw.qld.gov.au/</a>	Ministère des Ressources naturelles et de l'Eau (Queensland)
<a href="http://www.environment.sa.gov.au/">www.environment.sa.gov.au/</a>	Ministère de l'Environnement et du Patrimoine (Australie-Méridionale)
<a href="http://www.epa.sa.gov.au/">www.epa.sa.gov.au/</a>	Autorité de protection de l'environnement (Australie-Méridionale)
<a href="http://www.dec.wa.gov.au/">www.dec.wa.gov.au/</a>	ministère de l'Environnement et de la Conservation (Australie-Occidentale)
<a href="http://www.dtae.tas.gov.au/">www.dtae.tas.gov.au/</a>	Ministère du Tourisme, des Arts et de l'Environnement (Tasmanie)
<a href="http://www.dpiw.tas.gov.au/">www.dpiw.tas.gov.au/</a>	Ministère des Industries primaires et de l'Eau (Tasmanie)
<a href="http://www.nt.gov.au/nreta/">www.nt.gov.au/nreta/</a>	Ministère des Ressources naturelles, de l'Environnement et des Arts (Territoire du Nord)
<a href="http://www.environment.act.gov.au/">www.environment.act.gov.au/</a>	Environnement et Loisirs (Territoire de la capitale australienne)

**Sites non gouvernementaux**

<a href="http://www.ancid.org.au/">www.ancid.org.au/</a>	Australian National Committee on Irrigation and Drainage
<a href="http://www.iclei.org/index.php?id=home">www.iclei.org/index.php?id=home</a>	ICLEI Local Governments for Sustainability Oceania

[www.ittis.org/](http://www.ittis.org/)

Système d'information international  
sur les bois tropicaux

[www.tai.org.au/](http://www.tai.org.au/)

The Australia Institute

[www.travelsmart.gov.au/](http://www.travelsmart.gov.au/)

Travel Smart Australia

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>17</b>
1. Gestion de l'environnement .....	18
Renforcer la mise en œuvre des politiques environnementales.....	18
Gestion des ressources en eau.....	20
Gestion de la qualité de l'air .....	22
Gestion de la nature et de la biodiversité .....	24
2. Vers un développement durable .....	25
Intégration des préoccupations environnementales dans les décisions économiques.....	25
Agriculture et environnement.....	27
Intégration des décisions environnementales et sociales .....	29
3. Engagements et coopération à l'échelle internationale.....	31

### Partie I

### GESTION ENVIRONNEMENTALE

<b>2. GESTION DE L'EAU .....</b>	<b>33</b>
Recommandations.....	34
Conclusions .....	34
1. Réforme du cadre de gestion de l'eau .....	35
1.1 Institutions et législation.....	36
1.2 Objectifs nationaux et fédéraux.....	38
1.3 Mise en œuvre de la réforme de la gestion de l'eau .....	43
2. Réhabiliter le bassin Murray-Darling.....	48
2.1 Plafonnement des prélèvements d'eau dans le bassin Murray-Darling ...	51
2.2 Gestion de la salinité .....	53
2.3 Initiative « The Living Murray » .....	54
3. Une utilisation plus rationnelle des ressources en eau .....	54
3.1 Utilisation de l'eau en agriculture .....	57
3.2 Utilisation de l'eau en milieu urbain .....	60
3.3 Réutilisation de l'eau .....	61
3.4 Sécheresses, inondations et tempêtes côtières.....	62
4. Qualité de l'eau .....	63
4.1 Eau douce .....	63
4.2 Estuaires et eaux côtières.....	67

5. Économie et financement .....	69
5.1 Prix de l'eau .....	69
5.2 Redevances de pollution .....	70
5.3 Programmes publics de financement .....	71
Sources principales .....	76
<b>3. GESTION DE LA NATURE ET DE LA BIODIVERSITÉ.....</b>	<b>79</b>
Recommandations.....	80
Conclusions .....	80
1. Cadre de gestion de la nature .....	82
1.1 Législation et objectifs .....	82
1.2 Dispositifs institutionnels en matière de gestion de la nature .....	86
2. Situation actuelle et menaces .....	88
3. Progrès en matière de protection des espaces .....	91
3.1 Aires protégées terrestres.....	91
3.2 Forêts .....	96
3.3 Zones humides.....	97
3.4 Aires marines protégées.....	98
4. Progrès en matière de protection des espèces .....	100
5. Actions en faveur de la biodiversité sur les terres privées.....	104
5.1 Disparition d'écosystèmes sous l'effet du défrichement .....	104
5.2 Salinité des terres arides .....	106
5.3 Espèces nuisibles et envahissantes .....	107
6. Aspects économiques de la conservation de la biodiversité.....	107
6.1 Valeur économique de la biodiversité.....	107
6.2 Incitations en faveur de la conservation .....	110
7. Engagements internationaux .....	114
Sources principales .....	119
<b>4. GESTION DE LA QUALITÉ DE L'AIR.....</b>	<b>123</b>
Recommandations.....	124
Conclusions .....	124
1. Objectifs et cadre institutionnel.....	126
2. Performances.....	132
2.1 Qualité de l'air ambiant dans les zones urbaines.....	135
2.2 Qualité de l'air ambiant dans les régions.....	137
2.3 Effets de la pollution atmosphérique sur la santé .....	138
2.4 Émissions de gaz à effet de serre du secteur énergétique .....	139

3. Gestion de la qualité de l'air .....	140
3.1 Application d'instruments économiques .....	140
3.2 Surveillance de la qualité de l'air et rapports .....	144
4. Intégration de la gestion de la qualité de l'air dans les politiques des transports .....	146
4.1 Carburants .....	148
4.2 Véhicules .....	150
4.3 Gestion du trafic .....	152
4.4 Perspectives .....	153
5. Intégration de la gestion de l'air dans les politiques énergétiques .....	154
5.1 Tendances par secteurs .....	154
5.2 Politiques énergétiques et environnement .....	156
Sources principales .....	161

## Partie II

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

<b>5. INTERFACE ENVIRONNEMENT-ÉCONOMIE.....</b>	<b>165</b>
Recommandations.....	166
Conclusions .....	167
Intégration des préoccupations environnementales dans les décisions économiques.....	167
Renforcer la mise en œuvre des politiques environnementales.....	168
1. Progrès sur la voie du développement durable.....	169
1.1 Développement durable : bilan du découplage.....	169
1.2 Développement durable : objectifs, institutions .....	174
1.3 Développement durable : actions .....	178
1.4 Dépenses environnementales .....	189
2. Mise en œuvre de la politique environnementale.....	190
2.1 Fédéralisme environnemental australien .....	190
2.2 Législation, accords et cadres.....	196
2.3 Instruments réglementaires.....	204
2.4 Instruments économiques .....	212
2.5 Approches volontaires et partenariats.....	217
2.6 Autres instruments.....	219
Sources principales .....	225

<b>6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT</b> .....	231
Recommandations.....	232
Conclusions .....	232
1. Objectifs de politique agricole liés à l'environnement.....	234
2. Gestion des incidences sur la qualité des sols .....	239
2.1 Érosion.....	239
2.2 Salinité.....	240
2.3 Acidité .....	241
2.4 Produits agrochimiques .....	243
3. Gestion des incidences sur l'eau .....	246
4. Gestion des incidences sur la biodiversité.....	249
5. Agriculture et changement climatique .....	253
Sources principales .....	256
<b>7. INTERFACE ENVIRONNEMENT-SOCIAL</b> .....	259
Recommandations.....	260
Conclusions .....	260
1. Cadre de gestion et objectifs d'action .....	261
1.1 Cadre pour le développement durable .....	261
1.2 Recommandations de l'Examen environnemental de l'OCDE de 1998 .....	262
2. Démocratie environnementale.....	263
2.1 Accès aux informations officielles .....	263
2.2 Informations diffusées par les entreprises .....	265
2.3 Accès à la justice .....	265
2.4 Participation du public.....	266
2.5 Engagement des peuples autochtones dans la gestion de l'environnement .....	271
3. Sensibilisation et éducation à l'environnement.....	273
3.1 Sensibilisation à l'environnement.....	273
3.2 Éducation à l'environnement .....	274
4. Environnement et santé .....	275
4.1 Estimation des coûts sanitaires liés à l'environnement .....	276
4.2 Santé, environnement et durabilité .....	278
5. Environnement et emploi .....	278
Sources principales .....	279

Partie III  
**ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX**

<b>8. ENGAGEMENTS ET COOPÉRATION À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE</b> .....	283
Recommandations.....	284
Conclusions .....	284
1. Protection du climat .....	286
1.1 Engagements et évolution.....	286
1.2 Stratégie et efficacité .....	292
2. Substances appauvrissant la couche d'ozone .....	295
2.1 Engagements et approche globale .....	295
2.2 SAO particulières : halons, bromure de méthyle.....	296
3. Commerce international et environnement .....	297
3.1 Contexte.....	297
3.2 Espèces menacées d'extinction .....	298
3.3 Bois tropicaux.....	300
3.4 Déchets dangereux.....	300
4. Milieu marin.....	305
4.1 Gestion internationale des pêches.....	305
4.2 Engagements internationaux concernant la pollution marine.....	306
5. Développement et environnement.....	311
5.1 Aide publique au développement .....	311
5.2 Coopération au développement régional .....	312
Sources principales .....	315
<b>RÉFÉRENCES</b> .....	319
I.A Données sur l'environnement.....	320
I.B Données économiques.....	322
I.C Données sociales .....	324
II.A Listes d'accords multilatéraux (mondiaux).....	326
II.B Listes d'accords multilatéraux (régionaux).....	332
III. Abréviations .....	334
IV. Contexte physique .....	338
V. Sites Internet liés à l'environnement .....	339

## LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ENCADRÉS

### Figures

1.1	Carte de l'Australie .....	15
2.1	Croissance de l'utilisation de l'eau dans le bassin Murray-Darling.....	52
2.2	Utilisation de l'eau douce.....	57
2.3	Émissions australiennes d'azote et de phosphore.....	66
3.1	Superficie des zones protégées terrestres australiennes .....	92
3.2	Faune et flore.....	101
3.3	Changement net des superficies forestières en Australie .....	106
4.1	Émissions atmosphériques .....	136
4.2	Secteur des transports .....	147
4.3	Intensité et structure énergétiques .....	155
5.1	Production de déchets municipaux.....	173
6.1	Subventions agricoles .....	237
6.2	Cheptel.....	237
6.3	Évolution des ventes d'engrais .....	244
6.4	Émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture .....	253
7.1	Indicateurs sociaux .....	269
8.1	Intensité des émissions de CO <sub>2</sub> .....	288
8.2	Évolution des émissions de gaz à effet de serre .....	289
8.3	Aide publique au développement .....	311

### Tableaux

2.1	Résultats par rapport aux recommandations de l'OCDE de l'Examen environnemental de 1998 .....	39
2.2	Principaux dispositifs nationaux de gestion de l'eau .....	40
2.3	État d'avancement de la mise en œuvre de l'Initiative nationale sur l'eau (NWI)	46
2.4	Bilan hydrologique annuel des cours d'eau du bassin Murray-Darling .....	49
2.5	Indice de l'environnement fluvial.....	64
2.6	Indice biotique .....	65
2.7	Rejets ponctuels dans l'eau .....	67
3.1	Principaux dispositifs nationaux relatifs à la nature et à la biodiversité .....	83
3.2	Mise en œuvre des recommandations de l'Examen environnemental de l'OCDE de 1998 .....	85

3.3	Superficie restante des types de végétation présents avant 1750 et proportion à l'intérieur de réserves.....	89
3.4	Aires marines protégées au niveau national .....	99
3.5	Nombre d'espèces classées en vertu de la loi EPBC.....	102
3.6	Processus menaçants, classés comme tels en vertu de la loi EPBC .....	103
4.1	Comparaison des normes et directives sur la qualité de l'air ambiant en Australie et dans d'autres pays .....	130
4.2	Recommandations de l'Examen environnemental de l'OCDE de 1998 .....	131
4.3	Émissions atmosphériques .....	135
4.4	Émissions de gaz à effet de serre.....	140
4.5	Montant des droits prélevés pour les émissions atmosphériques dans le système d'autorisation selon la charge polluante en Nouvelle-Galles du Sud.....	141
4.6	Normes de qualité des carburants contenant du soufre .....	150
4.7	Calendrier d'application des normes d'émissions des véhicules .....	151
4.8	Nouvelles normes de consommation de carburant .....	152
4.9	Prix de l'électricité .....	156
5.1	Tendances économiques et pressions sur l'environnement .....	171
5.2	Dispositifs institutionnels pour la protection de l'environnement.....	191
5.3	Principales lois sur l'environnement des États et Territoires .....	197
5.4	Principales lois fédérales sur l'environnement .....	202
5.5	Principaux projets fondés sur des mécanismes de marché .....	214
6.1	Utilisation des terres agricoles .....	236
7.1	Sessions d'utilisateurs sur les sites Internet .....	264
7.2	Population et répartition du PIB .....	268
8.1	Émissions nationales de GES .....	287
8.2	Émissions de GES par secteur.....	292
8.3	Importations et exportations de déchets dangereux.....	302
8.4	Inspections par l'État du port dans la région Asie-Pacifique .....	307
I.A	Données sur l'environnement.....	320
I.B	Données économiques .....	322
I.C	Données sociales .....	324
II.A	Listes d'accords multilatéraux (mondiaux).....	326
II.B	Liste d'accords multilatéraux (régionaux) .....	332

## Encadrés

2.1	Initiative nationale sur l'eau .....	42
2.2	Sauver la végétation alluviale de la sécheresse du bassin du Murray-Darling .....	50
2.3	L'eau dans l'économie australienne .....	55
2.4	Expérience et expérimentation dans le domaine des échanges.....	58
2.5	Plan de protection de la qualité de l'eau du récif de la Grande Barrière de corail.....	68
3.1	Changement climatique et biodiversité .....	90
3.2	Financement de la gestion des parcs .....	95
3.3	Parc national de l'île Christmas.....	108
3.4	Programmes BushTender et BushBroker dans l'État de Victoria.....	113
3.5	Engagements internationaux pour le patrimoine.....	115
4.1	Mesures nationales de la qualité de l'air ambiant .....	127
4.2	Gestion de la qualité de l'air en Nouvelle-Galles du Sud .....	128
4.3	Tendances des émissions .....	133
5.1	Contexte économique national .....	170
5.2	Réaménagement du site des Jeux Olympiques de Sydney .....	181
5.3	Systèmes d'autorisation en fonction de la charge polluante .....	187
5.4	Poursuites pénales intentées par le gouvernement fédéral .....	209
6.1	Agriculture.....	235
6.2	Une approche volontaire : la conservation des sols.....	238
6.3	Efforts pour persuader les exploitants agricoles d'adopter des systèmes de gestion environnementale .....	242
7.1	Contexte social .....	267
7.2	Populations aborigènes et insulaires du Détroit de Torres et gestion des terres.....	272
8.1	Évolution des émissions nationales de gaz à effet de serre .....	290
8.2	Échanges de permis d'émissions.....	294
8.3	Commerce illégal et biosécurité : le Service australien de quarantaine et d'inspection .....	299
8.4	Exploitation illégale du bois.....	301
8.5	Déchets électroniques, décharges et systèmes de reprises .....	303
8.6	Systèmes antisalissure dangereux .....	310

## Symboles

Les symboles suivants sont utilisés dans les figures et les tableaux :

- .. : non disponible
- : nul ou négligeable
- . : point décimal
- \* : tous les pays ne sont pas inclus dans les totaux

## Groupements de pays

OCDE Europe : Tous les pays européens de l'OCDE (Danemark, Hongrie, Islande, Norvège, Pologne, République slovaque, République tchèque, Suisse et Turquie).

OCDE : Les pays de l'OCDE Europe plus l'Australie, le Canada, la République de Corée, les États-Unis, le Japon, le Mexique et la Nouvelle-Zélande.

Les regroupements de pays peuvent comprendre des estimations du Secrétariat.

## Unité monétaire

Unité monétaire : dollar Australien (AUD)  
Sur la moyenne de 2006, 1.332 AUD = 1 USD

## Informations chiffrées

Les informations chiffrées présentées dans ce rapport correspondent à des informations et des données disponibles en mai 2007.

## LISTE DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE D'EXAMEN

M. Josef Behofsics	Expert du pays examinateur : Autriche
M. Tim Bennetts	Expert du pays examinateur : Nouvelle-Zélande
M. Neil Witney	Expert du pays examinateur : Royaume-Uni
M. Dennis Leaf	Expert du pays examinateur : États-Unis
M. Christian Avérous	Secrétariat de l'OCDE
Mme Martha Heitzmann	Secrétariat de l'OCDE
M. Krzysztof Michalak	Secrétariat de l'OCDE
Mme Frédérique Zegel	Secrétariat de l'OCDE
M. Ralph Chapman	Secrétariat de l'OCDE (Consultant)
M. Eduard Goldberg	Secrétariat de l'OCDE (Consultant)



Extrait de :  
**OECD Environmental Performance Reviews:  
Australia 2007**

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264039612-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2008), « Gestion de la qualité de l'air », dans *OECD Environmental Performance Reviews: Australia 2007*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264039636-5-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).